REVUE HISTORIQUE NEUCHÂTELOISE

MUSÉE NEUCHÂTELOIS

Revue d'histoire régionale fondée en 1864

2013

IMPRIMERIE GASSER SA – CH-2400 LE LOCLE
Tous droits réservés

REVUE HISTORIQUE NEUCHÂTELOISE

AUTOUR DE VAUTHIER DE ROCHEFORT

2013 150e année N° 12

INTRODUCTION

Autour de Vauthier de Rochefort

Le samedi 11 mars 1413, Vauthier, fils illégitime du comte Louis de Neuchâtel, était décapité comme faussaire, sur l'ordre du comte Conrad, son neveu. Il avait commis le crime de faux, qu'on ne pardonnait pas, durant une longue bataille juridique pour défendre ses droits contre ce neveu.

C'est du Victor Hugo ! L'histoire d'un homme condamné à mort et exécuté par celui-là même qui l'avait poussé au crime à force d'injustices. Horreur supplémentaire, l'affaire se passe au sein d'une famille : on met à mort l'oncle selon la sentence du neveu. De vrais parents, pas seulement parce qu'ils sont de la même famille, mais parce que ces deux hommes, à une certaine période de leur vie (jusqu'en 1396), mangeaient quotidiennement ensemble. Cette affaire, c'est aussi l'explosion d'un groupe familial.

L'affaire est si noire que la mémoire historique neuchâteloise ne l'a jamais oubliée. La Revue historique neuchâteloise lui consacre un fascicule. L'Association des amis du château de Rochefort y entreprend des travaux pour améliorer l'accès au château. La commune de Rochefort a décidé de marquer le 600e anniversaire de la mort de Vauthier. Le bâtard est maintenant pour l'éternité lié à Rochefort ; une tradition semi-ancienne appelle en effet « Vauthier de Rochefort » l'homme que les sources vraiment anciennes appelaient « Vauthier, bâtard de Neuchâtel ». Ce nom de Vauthier de Rochefort n'est pas illégitime, puisque Vauthier a été seigneur de Rochefort en droit pendant quarante et un ans, en fait pendant douze ans, mais « Vauthier des Verrières » serait tout aussi convaincant, pour les mêmes raisons[1]. Seulement, un château en ruine près de Neuchâtel donne plus à rêver que le paysage austère des lointaines Verrières. Il y a toute une histoire imaginaire de Vauthier que reconstitue **Arnaud Besson.** Elle privilégie Rochefort.

Comme presque toujours, ce qui paraît anecdotique fait partie des préoccupations de l'époque. Vauthier est un bâtard ? Les grands princes ont alors une véritable politique de la bâtardise, comme le montre **Lionel Bartolini.** C'est un faussaire ? Nous sommes à une grande époque de faux. Les Grandson, rivaux majeurs des Neuchâtel, périssent à la fin du XIVe siècle. On a gardé le terrible duel de Bourg-en-Bresse comme emblème de leur disparition, mais

[1] L'une des plus récentes études précises de l'affaire Vauthier est d'ailleurs celle de Fernand Loew, *Les Verrières. La vie rurale d'une communauté du Haut-Jura au Moyen-Âge,* Neuchâtel, 1954, pp. 32-53.

un procès pour faux a tout autant contribué à l'anéantissement de la famille[2].

Comme il se doit, Vauthier est au centre de ce numéro, mais Rochefort aussi. Grâce à **Christian de Reynier,** le village s'insère sur le long terme dans la géopolitique neuchâteloise. On comprend ce que représentait Rochefort et, surtout, son château. On saisira ainsi mieux les intentions du comte Louis qu'étudie **Jean-Daniel Morerod.**

L'affaire est longue : quarante et un ans séparent le 1er mai 1372 où le comte Louis donna Rochefort[3] à ses deux fils bâtards, Vauthier et Jean[4], et l'exécution. Deux événements dominent cette longue histoire : le 4 novembre 1396, Vauthier s'installe de force dans le château de Rochefort, accompagné de sergents bourguignons. Conrad l'en déloge aussitôt, le fait littéralement passer à tabac et l'emprisonne. La haine déclarée commence ce jour-là au sein de la famille de Neuchâtel. Conséquence de cet intéressement de la Bourgogne, le comte de Neuchâtel doit accepter, en 1399, un arbitrage. Il est confié à la princesse d'Orange, Marie des Baux, suzeraine de Neuchâtel (c'est une Chalon), qui donne raison à Vauthier. Dès lors, il jouit de ses seigneuries, mais les hostilités juridiques continuent, les tracasseries de Conrad, d'une part, le recours à la confection de faux par Vauthier, d'autre part, pourrissent la situation et conduisent à la catastrophe de 1413.

Lors du dénouement sanglant, Vauthier ne sera donc plus du tout un jeune persécuté romantique, mais plutôt un gros loup traqué : il a une cinquantaine d'années, ce qui est un âge assez avancé pour l'époque, et il aura passé près de quarante ans à se débattre contre l'injustice, avec les altérations de caractère qu'implique ce genre de situation. Il n'a pas su profiter de sa victoire de 1399. Il avait pourtant fait la preuve de son extraordinaire capacité à faire intervenir les voisins les plus puissants de Neuchâtel : il était protégé par Jean sans Peur, le duc de Bourgogne, qui était un homme redoutable à qui on obéissait, et ses possessions étaient garanties par les Princes d'Orange, suzerains de Neuchâtel ; Vauthier aurait pu trouver là de quoi supporter les avanies du comte Conrad. Il lui manqua peut-être de savoir s'arrêter.

Il resterait beaucoup à faire et à dire sur Vauthier : les archives sont riches et n'ont pas livré tous leurs secrets. Donnons pour exemple la déposition

[2] Olivier Dessemontet, « Les faux du sire Hugues de Grandson en 1389 », *Revue historique vaudoise,* 1957, pp. 113-133.

[3] Les Verrières suivront quelques mois plus tard.

[4] Des deux bâtards, Jean quittera le jeu, puisqu'il entrera dans les ordres et qu'il sera, à partir de 1391/1392, abbé de St-Jean d'Erlach (Cerlier), une abbaye très liée aux Neuchâtel. Le 29 novembre 1412, il se met en congé de son abbaye pour cinq ans ; peut-être était-ce pour tenter de défendre la cause de son frère Vauthier. Mais on n'a pas de nouvelles de lui après cette date (*Helvetia sacra III/1/1,* p. 667).

d'un certain Pierre Lantenans, probablement un Franc-comtois qui cite, en plus de Vauthier, un chapelain de Neuchâtel, Jean Cola, et l'abbé de l'Ile. Il y est notamment question de vols de documents commis au château de Neuchâtel et de manipulations générant une fumée noire au château de Rochefort. La terreur d'une servante qui hurle à la sorcellerie est une évocation saisissante. Vauthier de Rochefort n'était certainement pas Gilles de Rais, mais la haine accumula sur lui des dénonciations qui ressemblent parfois à celles qui accablèrent le compagnon de Jeanne d'Arc[5].

Jean-Daniel Morerod

Annexe

Un arbre généalogique[6] nous est paru indispensable et nous sommes contents d'avoir pu le réaliser, malgré tout ce qui lui manque. Nous avons pu attribuer des parents précis à presque tout le monde. En revanche, mentionner les dates de naissance, de mariage et de mort poserait des problèmes pour l'instant insolubles. Et deux énigmes restent sans solutions : nous ne savons pas si l'idylle du comte Louis et de Perretone était gâchée par l'adultère ou pas. S'il est possible de savoir quand est morte la seconde femme du comte Louis, Catherine de Neuchâtel-Bourgogne, le 9 novembre 1358, nous ne savons pas, actuellement, quand sont nés les trois bâtards. Seconde énigme restée en plan : le Bâtard Vauthier a-t-il eu ou non une descendance ?

[5] AEN, Archives anciennes, G2/1, 28 janvier 1404.

[6] Indiquer nos sources dans l'arbre généalogique l'aurait considérablement alourdi. Nous nous contentons de mentionner ici quelques pièces tirées de Matile, surtout les testaments du comte Louis et de ses proches, qui ont donné sa structure à la généalogie des Neuchâtel (*Georges-Auguste Matile, Monuments…,* nos 450, 553, 702, 791, 814).

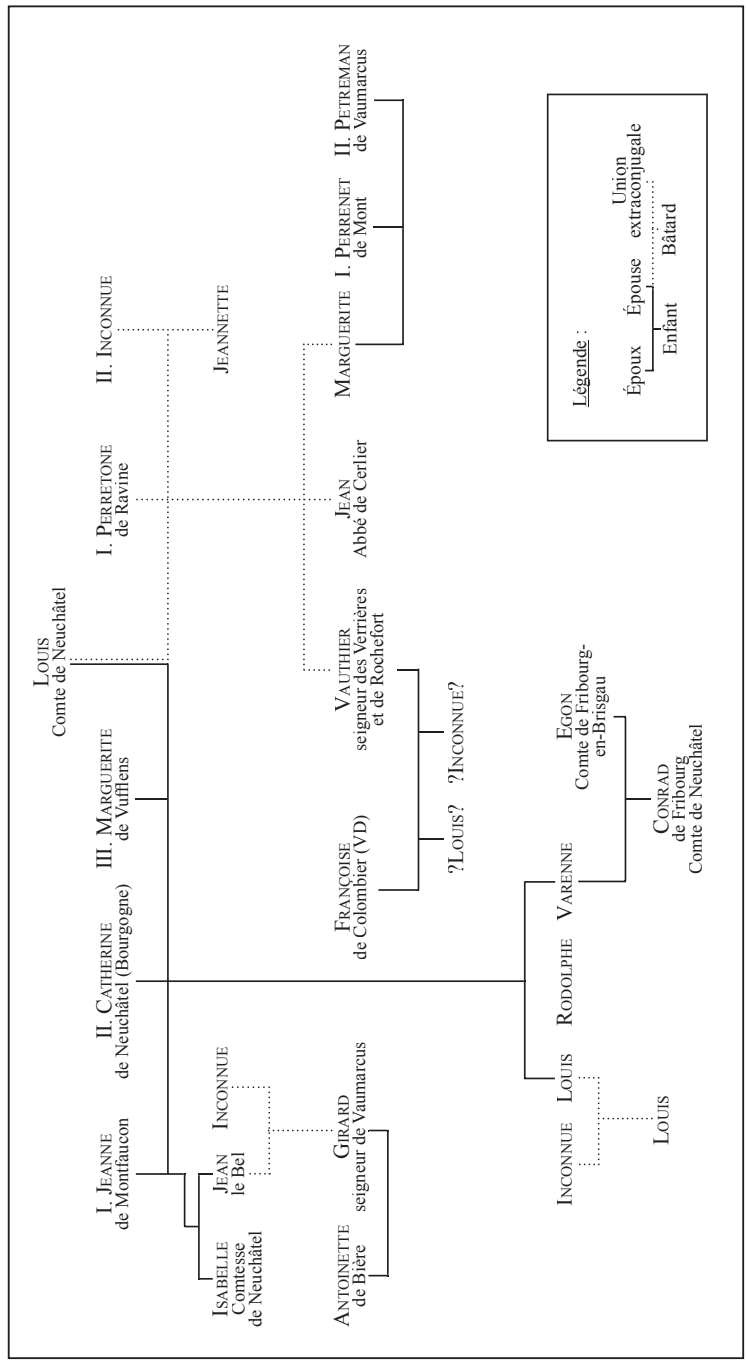
LOUIS
Comte de Neuchâtel
I. JEANNE
de Montfaucon
II. CATHERINE
de Neuchâtel (Bourgogne)
III. MARGUERITE
de Vufflens
I. PERRETONE
de Ravine
II. INCONNUE
JEANNETTE
ISABELLE
Comtesse
de Neuchâtel
JEAN
le Bel
INCONNUE
GIRARD
seigneur de Vaumarcus
ANTOINETTE
de Bière
FRANÇOISE
de Colombier (VD)
VAUTHIER
seigneur des Verrières
et de Rochefort
JEAN
Abbé de Cerlier
MARGUERITE
I. PERRENET
de Mont
II. PETREMAN
de Vaumarcus
?LOUIS?
?INCONNUE?
INCONNUE
LOUIS
RODOLPHE
VARENNE
EGON
Comte de Fribourg-
en-Brisgau
CONRAD
de Fribourg
Comte de Neuchâtel
LOUIS
Légende :
Époux
Épouse
Union
extraconjugale
Enfant
Bâtard

L'AFFAIRE VAUTHIER : HISTORIOGRAPHIE ET MYTHES

> « Nous savons la tragique histoire de Vauthier, la démolition de son castel ; après lui, il ne resta que des décombres, et ces ruines maudites, retraites des oiseaux nocturnes et des bêtes sauvages, se couvrirent de broussailles et repoussèrent le voyageur. »[1]

A l'image du professeur Louis Favre, qui prononça ces paroles lors d'une réunion de la Société cantonale d'Histoire à Rochefort, le 7 juillet 1879, on a souvent dit que le château de Rochefort avait été rasé, car celui-ci était devenu un repaire de brigands. Or, c'est une excellente métaphore de ce qu'il nous incombe de faire ici au sujet de l'historiographie qui entoure le château et son occupant le plus célèbre : Vauthier, bâtard de Neuchâtel. En effet, en 1942 déjà, l'historien Arthur Piaget, prenant le contre-pied de ses prédécesseurs, mettait en garde contre l'absence d'informations sur le château de Rochefort[2]. Il en va de même pour bon nombre d'éléments de cette affaire riche en rebondissements. Pourquoi Vauthier a-t-il été exécuté ? Qu'est-il advenu de ses complices et de ses descendants ? Quand le château de Rochefort a-t-il été détruit ? Voilà autant de questions qui ont trouvé, depuis que l'on conserve une histoire écrite de notre région, de nombreuses réponses souvent inexactes, prenant généralement leur origine dans des traditions historiographiques défaillantes et rapportées sans vérification.

L'historiographie ancienne de l'affaire Vauthier

L'« affaire Vauthier », si on peut l'appeler ainsi, nous est parvenue par l'entremise de différentes traditions. Certaines sont continues ou sont le fruit de recherches parfois anciennes, certaines se recoupent ou se contredisent. Nous allons brièvement passer en revue ces différentes sources avant de tenter de clarifier certains mythes.

Presque contemporaine des faits, la *Berner-Chronik* de Konrad Justinger, rédigée entre 1420 et 1430, a l'intérêt de nous offrir le lien le plus direct avec notre affaire. En effet, Justinger, secrétaire de Berne, a probablement

[1] « Rochefort. Discours prononcé par Louis Favre, professeur, le 7 juillet 1879 », *Musée Neuchâtelois* (ci-après *MN*), 1879, pp. 177-196, p. 178.

[2] Arthur Piaget et Jacqueline Lozeron, « Le château de Rochefort aux XIVe et XVe siècles », *MN,* 1942, pp. 136-141.

pris part, en personne, aux problèmes neuchâtelois de ces années-là[3], nous offrant un témoignage, entre dix-sept et vingt ans après, du rôle de Berne dans l'expertise des faux documents produits par Vauthier. Justinger parle de Vauthier, appelé Walther von Nüwenburg[4], ainsi que de ses complices Leschet et d'Acié et évoque leurs méfaits : la confection de fausses lettres antidatées du temps du comte Louis[5], de copies de sceaux et de parchemins oints d'huile et exposés à la fumée pour les vieillir[6]. Nous y reviendrons.

Outre cette tradition directe, le souvenir de l'affaire Vauthier a également été consigné à Neuchâtel, mais selon des modalités différentes. La première mention de l'affaire Vauthier dans l'historiographie neuchâteloise se trouve dans un texte appelé longtemps à tort la *Chronique du chanoine anonyme*[7]. Il s'agit en fait d'un recueil de notes historiques ou de copies d'actes rassemblés entre la fin du XV^e^ et le début du XVI^e^ siècle par les chanoines de Neuchâtel et principalement par Jean Dubois[8]. Voici ce que transmet cet ouvrage, que l'on préfère nommer aujourd'hui *Recueil du chapitre collégial,* au sujet de la descendance du comte Louis :

> « Ce Louis eut pour enfans Jean, dit LeBel, et deux filles, Isabelle et Verène. Ce Jean ne se maria point, mais il eut d'une concubine, Vautier le bâtard, qui fut Seigneur de Rochefort sur Areuse, et fut décapité pour un crime de lèse-majesté, qu'il avait commis envers le Seigneur Comte. Il laissa deux fils, qui se retirèrent outre-mer et passèrent comme fugitifs à Alexandrie. »[9]

Ces informations sont peu détaillées et contiennent, nous allons le voir, une bonne part d'imprécision. Cela s'explique d'abord parce qu'elles ont été

[3] Ed. Bauer, « Faux et usage de faux au XV^e^ siècle », *MN,* 1961, pp. 16-19.

[4] Ed. Bauer, « Faux et usage de faux… », p. 19 ; Conrad Justinger, *Berner Chronik,* Bern, 1819, p. 260.

[5] Soit du milieu du XIV^e^ siècle.

[6] Eddy Bauer, « Faux et usage de faux… », donne un récit détaillé de ces faits dans son article. Jean-François de Chambrier, « Sur la vie et le procès criminel de Vauthier, bâtard de Neuchâtel », dans *Der Schweizerische Geschichtsforscher,* 1812, t. 1, accompagne son article d'un extrait de la chronique de Pierre Faucon (ou Pierre Falck) de Fribourg qui est une traduction fidèle de celle de Justinger.

[7] Archives de l'Etat (ci-après AEN), Chapitre de Neuchâtel, Recettes diverses, 237. Edité une première fois en 1839, puis réédité par la Société d'Histoire et d'Archéologie en 1884 avec d'autres textes sous le titre de *Chroniques des chanoines de Neuchâtel.* Une édition critique aux normes actuelles est en cours : Arnaud Besson, Jean-Daniel Morerod, Grégoire Oguey (dir.), *Le Recueil du chapitre collégial de Neuchâtel. Edition critique,* Editions en ligne de l'Institut d'histoire de l'Université de Neuchâtel : www.unine.ch/manuscrits, 2012.

[8] A. Piaget, *Pages d'histoire neuchâteloise,* Neuchâtel, 1935, p. 5.

[9] *Chroniques des chanoines de Neuchâtel,* 1884, p. 211.

inscrites près d'un siècle après les faits et parce que les préoccupations de leur auteur tournent plutôt autour des affaires du Chapitre et de la généalogie des comtes. On aurait pu s'attendre à trouver une notice dans le *Missel plénier avec office de Saint Guillaume*[10], dont au moins une partie a été rédigée peu de temps après l'affaire Vauthier et qui a servi de source au *Recueil du chapitre collégial,* mais tel n'est pas le cas.

Par la suite, la première mention de l'affaire Vauthier dans l'historiographie moderne semble remonter à la fin du XVII[e] siècle et se trouver dans *Les Monuments parlants* de Jonas Barillier, recueil des monuments de la Principauté[11] :

> « On tient que c'est sur la place devant le lac que le baron de Rochefort, Messire Vauthier de Neuchâtel, bâtard de feu le comte Louis, souffrit le dernier supplice par l'épée, l'an 1412, avec un nommé Jacques Leschet, chanoine de l'église de Notre-Dame, qui le subit par l'eau pour crime de lèse-majesté. »[12]

Après cette note assez succincte de Barillier, il faut attendre Jonas Boyve (1654-1739)[13], pasteur de Fontaines et de Cernier, qui rédige les *Annales historiques* apparemment entre 1708 et 1727[14]. Cette œuvre circule d'abord de façon manuscrite, avant que le texte n'en soit publié au XIX[e] siècle. Cela rend particulièrement difficile son accès critique, car on ne parvient qu'imparfaitement à distinguer le travail original de celui de son éditeur[15]. Il semble important de souligner que Jonas Boyve ne cite généralement pas ses sources et est responsable, comme nous allons le voir, de l'introduction d'un certain

[10] Bibliothèque publique et universitaire de la Ville de Neuchâtel (ci-après BPUN), MS. A.F. A 27 [4820], étudié par Albert Brückner, « Aufzeichnungen zur älteren Geschichte Neuenburgs », dans *Festschrift Hans Foerster, Freiburger Geschichtsblätter 52, 1963/64.* Une étude plus poussée de ces sources anciennes se fait encore attendre.

[11] G. Oguey, Les Monuments parlants *de Jonas [François] Barillier. Edition critique,* Mémoire de licence, UniNE - FLSH, août 2009. Merci à l'auteur d'avoir attiré notre attention sur ce fait.

[12] G. Oguey, Les Monuments parlants…, p. 7.

[13] Une autre tradition antérieure locale, conservée sous forme manuscrite et qui a en bonne partie transité dans *l'Abrégé chronologique de l'Histoire du comté de Neuchâtel et Valengin, depuis l'an 1035 jusqu'en 1787,* publié en 1787 par Quartier-dit-Mayre, ne fait pas état de l'affaire Vauthier. Elle ne s'arrête sur le règne de Conrad de Fribourg que brièvement pour se concentrer sur l'obtention de la combourgeoisie avec Berne.

[14] Charles Chatelain, « Jonas Boyve et la Vénérable Classe », *MN,* 1926, pp. 49-53.

[15] « L'ouvrage de Jonas Boyve fut revu, corrigé et augmenté par son neveu Jaques-François Boyve et copié par Charles de Meuron dans quatre volumes in-folio déposés à la Bibliothèque de Neuchâtel. L'impression en a été faite en 1854-1860 par Gonzalve Petitpierre, d'après la copie Meuron. » Cf. Louis Thevenaz, « Les études historiques en pays neuchâtelois (esquisse historiographique) », *MN,* 1939, p. 187.

nombre de fantaisies dans l'histoire neuchâteloise. Pour l'affaire Vauthier, Boyve semble avoir suivi en partie l'une ou l'autre tradition issue de la *Berner-Chronik* de Justinger, que nous avons déjà vue[16].

En marge de ces traditions annalistiques, un certain nombre de pièces juridiques concernant l'affaire Vauthier ont survécu au passage du temps et se trouvent aujourd'hui aux Archives de l'Etat de Neuchâtel. La première analyse convaincante des faits, basée sur ces documents, est issue de la plume de Jean-François de Chambrier. Connu pour s'être attelé à la tâche titanesque de classer les archives de la principauté de Neuchâtel entre 1790 et 1813, il est nommé conseiller d'Etat honoraire en 1800, ce qui confère une certaine reconnaissance à ses travaux mais surtout lui permet dès lors d'accéder sans restrictions aux documents d'archives[17]. Sans doute marqué par l'affaire Vauthier, il publie un compte-rendu de ses recherches à ce sujet en 1812[18]. Son article est encore l'un des plus fiables sur le sujet, malheureusement les actes d'archives auxquels il fait référence ne sont alors pas encore munis de cotes, ce qui rend aujourd'hui difficile la vérification de ses sources.

Par contre, après lui, l'ouvrage le plus marquant à traiter de Vauthier est l'*Histoire de Neuchâtel et Valangin* de Frédéric de Chambrier, publié en 1840[19]. Frédéric de Chambrier, sous couvert d'une méthode qui paraît rigoureuse et scientifique, soit la citation de ses sources avec cotes d'archives précises, se laisse en réalité parfois aller à suivre la chronologie ou les remplissages de Boyve lorsqu'il n'a rien trouvé lui-même. En d'autres termes, il utilise vraisemblablement le canevas laissé par Boyve et y colle parfois abusivement les cotes d'actes qu'il a consultés aux archives, la référence pour un point précis paraissant alors compter pour l'ensemble des informations. De précieuses vérités se trouvent alors malheureusement entremêlées avec des inventions. Parmi ses sources, Frédéric de Chambrier[20] se réfère aussi à Justinger, dans sa traduction par Pierre Faucon[21], ainsi qu'à Jean de Müller, auteur de *l'Histoire des Suisses*[22].

[16] Cela se voit dans l'utilisation de détails, comme le procédé de vieillissement du faux acte du comte Louis « suspendu à la fumée », indiqué avec un choix de mots presque semblable que dans la traduction de Justinger donnée par Pierre Faucon de Fribourg.

[17] Alfred Schnegg, « Jean-François de Chambrier et le classement des anciennes archives neuchâteloises », *MN*, 1977, pp. 63-78.

[18] J.-F. de Chambrier, « Sur la vie et le procès criminel de Vauthier… », pp. 403-439.

[19] Notons au passage que Georges-Auguste Matile, *Histoire des institutions judiciaires et législatives de la Principauté de Neuchâtel,* 1838, a consulté des actes liés à l'affaire Vauthier, mais n'en donne pas de relation. Il y fait allusion p. 32, 37 et 60.

[20] Frédéric de Chambrier, *Histoire de Neuchâtel et Valangin jusqu'à l'avènement de la Maison de Prusse,* Genève, 1984 (1840), p. 119, n° 2.

[21] Voir ci-dessus, note n° 5.

[22] Jean de Müller, *Histoire des Suisses,* traduction française, t. 6, Lausanne, 1796.

Encore au XX^e siècle, cette méthode d'apparence scientifique de Frédéric de Chambrier n'a pas fini de trahir l'historien pressé qui ne vérifie pas lui-même les cotes laissées par le personnage. Ces erreurs vont jusqu'à se retrouver dans la thèse, par ailleurs admirable, de Fernand Loew, publiée en 1954. Tant et si bien qu'il serait aujourd'hui intéressant que quelqu'un revienne en détail sur cette période trouble de Neuchâtel. Nous n'avons pas la prétention de le faire ici, mais, dans la suite de cet article, nous allons pointer du doigt une série d'éléments qui s'avèrent incorrects, même s'ils ont parfois été repris d'auteurs en auteurs.

L'affaire Vauthier au travers des actes

Il est, en effet, difficile de résumer ici une querelle juridique s'étendant sur deux décennies, néanmoins voici les faits saillants retenus par les deux derniers historiens crédibles qui se soient penchés sur le sujet, Loew et Bauer[23].

Vauthier, nous le savons, est un bâtard du comte Louis de Neuchâtel (1305-1373), lequel lui a conféré, en 1372, les seigneuries de Rochefort et des Verrières. Après avoir été privé de Rochefort par la comtesse Isabelle, héritière du comte Louis, Vauthier entre en conflit avec Conrad de Fribourg, qui hérite du comté de Neuchâtel en 1396, car celui-ci refuse à son tour de lui remettre Rochefort, malgré un testament d'Isabelle en sa faveur[24]. Vauthier, ayant obtenu le soutien du duc de Bourgogne, s'empare alors du château de Rochefort par les armes, le 4 novembre 1396. Conrad de Fribourg ne l'entend pas de cette oreille, reprend le château et jette Vauthier en prison, non sans avoir débouté les agents du duc de Bourgogne[25]. L'affaire se poursuit par des procès qui voient finalement Vauthier entrer en possession de Rochefort et des Verrières sur intervention de la princesse d'Orange, suzeraine du comte de Neuchâtel.

Conrad et Vauthier paraissent se réconcilier, mais une première affaire de faux documents éclate ensuite. Marguerite, la sœur de Vauthier, émet à nouveau des prétentions sur le fief de La Côte, auxquelles elle avait pourtant renoncé, et présente des documents qui attestent de son droit. Elle a pour intention de faire don de ce fief à son frère Vauthier. Conrad a recours à la justice et obtient de Marguerite l'aveu que les titres qu'elle a produits sont des

[23] Fernand Loew, *La vie rurale d'une communauté du Haut-Jura au Moyen-Âge : Les Verrières,* 1954 et Ed. Bauer, « Faux et usage de faux… ».

[24] F. Loew, *La vie rurale d'une communauté…,* p. 33 ss.

[25] F. Loew, *La vie rurale d'une communauté…,* p. 34.

faux. L'affaire est intéressante, car les actes de Marguerite ne sont pas de vulgaires faux : il s'agit plutôt de « reconstitutions » d'actes que la coupable avait eus en sa possession mais dont la comtesse Isabelle avait obtenu qu'elle les jetât au feu. Il n'empêche qu'il s'agit d'une tricherie et que la condamnation à mort de Marguerite figure dans un parchemin daté du 4 mars 1403[26]. A ce moment-là, on ne sait pas encore qui est le faussaire à l'origine de ces actes.

Quant à ce qu'il advint de Marguerite ensuite, les auteurs ont de la peine à s'accorder sur le sujet. Il semble que, malgré sa condamnation, Conrad ne voulut pas la faire exécuter et la garda en captivité quelques années[27]. Loew, suivant Frédéric de Chambrier avance qu'elle n'est finalement exécutée qu'entre 1406 et 1409[28]. Nous nous rangeons plutôt à l'avis antérieur de Jean-François de Chambrier qui estime qu'elle fut enfermée et que « si elle recouvra sa liberté quelques années après, elle ne la dut qu'à des moyens secrets qui l'aidèrent à pourvoir par la fuite à une sûreté, sur laquelle elle ne comptait plus… »[29]. Il semble en effet qu'en 1406, elle se soit enfuie à La Neuveville, car un agent du comte de Neuchâtel vient demander qu'elle soit remise aux mains de la justice. Son frère Jean, l'abbé de Saint-Jean de Cerlier, intervient en sa faveur et Marguerite obtient la protection de la franchise de La Neuveville[30].

Les années suivantes voient naître de nouvelles querelles entre Conrad et Vauthier, dans le cadre de tensions entre le comte et les bourgeois de Neuchâtel. Ces derniers, soucieux de défendre leurs intérêts, sont en pourparlers avec Berne pour obtenir la combourgeoisie. Le comte Conrad, craignant que les bourgeois n'échappent ainsi à son contrôle, se fait également combourgeois de Berne. Les deux parties sont reçues en avril 1406. A partir de là Berne sert d'arbitre lorsque des différends surviennent entre la bourgeoisie et le comte[31]. Pendant ce temps, Vauthier cherche à son tour à saper les droits de Conrad. Il compte à nouveau sur de puissants alliés : le duc de Bourgogne ainsi que le comte Jean de Chalon, théoriquement suzerain de Neuchâtel, cherchent à s'immiscer dans les affaires neuchâteloises. Les bourgeois de Neuchâtel s'enhardissent également contre le comte, armés de franchises inédites. Or, ces franchises, qui datent du temps du comte

[26] AEN, B 12, cf. F. Loew, *La vie rurale d'une communauté…,* p. 33.

[27] Attesté par AEN, L 11.

[28] F. Loew, *La vie rurale d'une communauté…,* p. 37 renvoie à AEN, B 39 qui ne donne pas cette information-là, nous allons le voir.

[29] J.-F. de Chambrier, « Sur la vie et le procès criminel de Vauthier… », pp. 411-412.

[30] AEN, B 39.

[31] Collectif, *Neuchâtel et la Suisse,* 1969, p. 17 ss.

Louis, en 1366, ne sont pas connues du comte Conrad qui s'empresse de les contester. On convient finalement de demander l'arbitrage de Berne en vertu des liens de combourgeoisie. Or, comme nous l'apprend Justinger, les experts bernois s'aperçoivent d'une anomalie : les sceaux appendus à l'acte de franchises sont étrangement plus petits que ceux d'actes tenus pour vrais auxquels on les a comparés.

Fig. 1. On retrouve souvent le petit sceau noir de Vauthier dans les archives de la Maison de Chalon ; en effet, pour le protéger, mais sans doute aussi pour bénéficier de ses compétences, les Chalon lui avaient donné les fonctions de châtelain de Cerlier ; il est attesté comme tel jusqu'en octobre 1412 (ADDoubs, 7E 1256, photo de Jean-Daniel Morerod)

Vauthier est soupçonné, on se met à l'espionner, de même que le chanoine Jacques Leschet, qui lui est lié. Ce Leschet avait été un homme de confiance de Conrad, et fut même préposé aux recettes dans le Conseil laissé par le comte, lors de son départ en Terre Sainte en 1404, pour appuyer sa femme Marie de Vergy[32]. L'enquête porte ses fruits et révèle les machinations des faussaires. Vauthier parvient à s'enfuir ; son clerc Jean d'Acié, complice lui aussi, est arrêté, de même que le chanoine Leschet. Traduits devant l'évêque de Lausanne, les deux clercs passent aux aveux et révèlent toute l'affaire des faux[33]. Jean d'Acié donne de nombreux détails sur la façon dont ils ont procédé, comment Leschet a dérobé d'anciens actes authentiques, comme il a fallu en imiter le langage et contrefaire une écriture ancienne, comment le parchemin a été huilé et exposé à la fumée pour paraître vieilli. Enfin, il raconte même comment Vauthier a réalisé des moules de sceaux authentiques dans une sorte de pâte de sa composition, celle-là même qui finit par les trahir en rétrécissant au séchage[34] ! En tout, ce ne sont pas moins de sept

[32] AEN, B 21, transcrit, pour les parties les plus intéressantes dans Ed. Bauer, « Faux et usage de faux… », p. 17 ss.

[33] Bien étudiée par Ed. Bauer, « Faux et usage de faux… ». Nous résumons ici son article.

[34] « En paste, composée de ciment, de colle, de glaire d'euf, et d'empoise [ie. de poix] » reproduit dans Ed. Bauer, « Faux et usage de faux… », p. 21.

faux actes qui ont été rédigés. Quant aux motifs, nous ne résistons pas à la tentation de laisser Jean d'Acié expliquer qu'il s'agissait de : « geter et debouter hors ledit comte de sa seignorie et de ses droiz ;… et pour ce convenoit fere lettres de franchises toutes nouvelles qui assorbissent et adnullassent toutes les demandes et deffenses dudit conte, et que feussent toutes au prouffit de la communalté dudit Nuefchastel et du chapitre collégial d'icellui lieu. »[35] [Les clauses de ces actes] « absorboient tant les droiz de la justice comme autres qui competoient au dit conte en icellui lieu de Nuefchastel et autre part en sa dicte conté tellement que à grant peinne ly demeuroit-il riens que le nom d'estre conte de Nuefchastel. »[36]

En d'autres termes, le but était de miner au maximum les droits de Conrad de Fribourg. Finalement, le 25 août 1411, la justice comtale de Neuchâtel condamne Vauthier à mort par contumace et ses biens sont définitivement confisqués. Vauthier s'étant réfugié en Franche-Comté, Conrad obtient alors qu'il soit emprisonné à Besançon. Cependant, et malgré la torture, Vauthier n'avoue rien et finit par être libéré. Têtu, le bâtard n'abandonne pas. Il tente même d'assigner Conrad en justice à Besançon en vertu des mêmes actes qui ont pourtant été reconnus comme faux par les Bernois. Les documents forgés par Vauthier sont alors remis aux mains du duc de Bourgogne et Conrad obtient qu'ils soient une nouvelle fois examinés. Leur caractère de faux est à nouveau établi et ils sont officiellement cancellés.

On finit par se saisir de Vauthier qui s'est longtemps caché à Cerlier, sous la protection du comte de Chalon. On le ramène enfin à Neuchâtel pour son exécution dont la date a, encore une fois, longtemps été incertaine, mais se trouve être le samedi 11 mars 1413[37].

Mythes entourant l'affaire Vauthier

Si Vauthier fut condamné à mort pour avoir, avec la collaboration du chanoine Leschet, forgé de faux actes, l'histoire qui entoure le château et le fief de Rochefort n'est pas non plus exempte de fautes ou de supercheries. Ainsi, on rencontre souvent l'affirmation que le château de Rochefort fut détruit en 1412 ou peu après, par les habitants de Colombier, Boudry et d'autres villages des environs parce qu'il était devenu un repaire de brigands, de même que les châteaux de Bevaix et de Roussillon, au-dessus de Buttes,

[35] AEN, G 2/16, cité dans Eddy Bauer, « Faux et usage de faux… », p. 21.

[36] Ed. Bauer, « Faux et usage de faux… », p. 22, transcription d'AEN, B 21.

[37] Voir page 31 de ce numéro.

avec lesquels il pouvait communiquer par signes[38]. Cette histoire trouve son origine vraisemblablement dans Boyve, qui en dit ceci :

> « Conrad étant devenu possesseur du château de Rochefort, dont Vauthier avait fait un repaire de brigands qui tuaient les passants et se saisissaient de leurs dépouilles, permit à ceux qui habitaient autour de le détruire ; et comme on avait en horreur ceux qui tenaient ces châteaux, desquels le public était fort incommodé, cela fut bientôt exécuté. »[39]

Cette tradition s'est ensuite répandue par l'entremise des *Mémoires de Montmollin,* texte apocryphe faussement attribué au chancelier Georges de Montmollin, en réalité œuvre d'Abram de Pury et dont la vaste publicité au XIX^e^ siècle a contribué à asseoir bon nombre de mythes dans l'histoire neuchâteloise[40]. Ces informations ont encore été diffusées au XIX^e^ siècle par les ouvrages populaires de Junod et Huguenin[41], totalement dupes des mystifications d'Abram de Pury. L'histoire des démêlés de Vauthier avec le comte Conrad fut aussi popularisée par le roman *Sibylle ou le Châtelard de Bevaix* d'Alice de Chambrier, qui retrace l'amour et les difficultés de l'héroïne au début d'un XV^e^ siècle neuchâtelois romancé, où s'exposent les machinations du séduisant bâtard Vauthier avec ses aides sournois Jean d'Acié et le chanoine Leschet et où le comte Conrad s'exclame :

> « Ah ! certes oui, que je me vengerai ! Par la malemort, Vauthier me paiera ses félonies dès aujourd'hui ! Sa tête, celles de Dacie et de Leschet, sont mises à prix ; j'irai moi-même anéantir Rochefort, ce repaire de brigands !… »[42]

Pourtant cette histoire de destruction du château pose un problème logique, car Vauthier n'a plus la possession du château de Rochefort depuis sa condamnation du 25 août 1411 : son fief des Verrières est sous contrôle des officiers du comte dès le 26 août, le lendemain du jugement, et Rochefort à partir du 29

[38] David-Guillaume Huguenin, *Les châteaux neuchâtelois anciens et modernes,* 1843, pp. 22-37. Un ouvrage malheureusement contaminé par les supercheries d'Abram de Pury.

[39] Jonas Boyve, *Annales historiques du Comté de Neuchâtel et Valangin depuis Jules Cesar jusqu'en 1722,* 1854-1861, t. 1, p. 453.

[40] Voir à ce propos Arnaud Besson, *Le Moyen-Âge mythique des Neuchâtelois : la Chronique des Chanoines et autres textes apocryphes,* à paraître fin 2013.

[41] Louis Junod, *Histoire populaire du pays de Neuchâtel,* 1863 et D.-G. Huguenin, *Les châteaux neuchâtelois anciens et modernes…*

[42] Alice de Chambrier, « Le Châtelard de Bevaix : histoire neuchâteloise », *MN,* 1884, p. 195.

septembre, comme en attestent les comptes[43]. Pourquoi Conrad aurait-il dès lors fait détruire le château ? Bien au contraire, comme l'ont montré Piaget et Lozeron[44], l'analyse des Recettes diverses conservées aux AEN montrent d'abord qu'une garnison, ou du moins un guet, y fut encore entretenu de nombreuses années et que, de plus, des réparations ont eu lieu dans le château jusqu'en 1444 au moins ! Les mêmes sources révèlent qu'en 1512 le château est en ruines, probablement pour cause de manque d'entretien.

Quant au sort des complices, le chanoine Jacques Leschet et le clerc Jean d'Acié, nous avons vu qu'ils passent devant le tribunal de l'évêque de Lausanne, Neuchâtel se trouvant dans le diocèse de celui-ci. La nature de leur peine varie selon les auteurs : Boyve rapporte qu'on aurait cousu Leschet dans un sac de cuir et qu'on l'aurait noyé dans le lac[45], mais seulement quatre ans après sa condamnation, « le 14 août 1416 », après avoir obtenu de l'évêque sa dégradation[46]. La tradition de la noyade du chanoine semble remonter à Justinger, dont nous avons traité plus tôt. Son récit a essaimé dans le *Chronicon helveticum* d'Aegidius Tschudi, datant de la seconde partie du XVI^e^ siècle et semble avoir transité par l'*Histoire des Suisses* de Jean de Müller[47] avant d'être reprise aussi par Frédéric de Chambrier. Aegidius Tschudi indique, en reprenant Justinger, qu'après l'expertise des Bernois, Vauthier eut la tête tranchée, que « le curé fut noyé »[48] et que celui qui avait écrit la lettre, n'étant qu'un clerc naïf, fut envoyé à l'évêque de Lausanne et fut laissé en vie. Il faut cependant préciser que ces deux clercs, Jacques Leschet et Jean d'Acié, étaient soumis au droit canon et qu'ainsi, les deux hommes échappèrent à une peine plus grave et ne furent tous deux condamnés qu'à une réclusion définitive par l'évêque de Lausanne[49]. Du reste, ce mythe de la noyade est déjà rectifié par Jean-François de Chambrier[50].

[43] AEN, *Recettes diverses 36,* fol. 236v et 37, fol. 31v. et Madeleine Bubloz, *Les comptes seigneuriaux de la série « Recettes diverses » aux archives de l'État : milieu du XIV^e^ siècle - 1662,* 1979, p. 78 et 68. Merci au professeur Morerod.

[44] A. Piaget & J. Lozeron, « Le château de Rochefort… », p. 141.

[45] J.-F. de Chambrier, « Sur la vie et le procès criminel de Vauthier… », p. 434, n° 32 indique « On croyait par tradition qu'il avoit été noyé, parce que l'église abhorre le sang. »

[46] J. Boyve, *Annales historiques du Comté de Neuchâtel et Valangin…,* p. 452.

[47] J. de Müller, *Histoire des Suisses…,* p. 175.

[48] Nous traduisons de « *darumb ward dem Tschachtlan Walthern von Nüwenburg sin houpt abgeschlagen / und der Pfaff ward ertrenckt / aber der Schriber so disen Brief geschriben hat / was ein einfältiger Schuoler / und ward dem Bischoff von Losan gesandt / und wisst von keiner Bossheit nüt / darumb ward Er ledig gelassen.* » Aegidius Tschudi, *Chronicon helveticum,* vol. 1, p. 634.

[49] Ed. Bauer, « Faux et usage de faux… », p. 24.

[50] J.-F. de Chambrier, « Sur la vie et le procès criminel de Vauthier… », p. 434. F. de Chambrier, *Histoire de Neuchâtel et Valangin…,* p. 128 donne la même version en citant les pièces AEN B11 et G 8/10.

L'héritage de Vauthier

Vauthier décapité, le château de Rochefort sous contrôle, l'histoire pourrait s'arrêter là. Pourtant, Boyve nous dit encore qu'en 1434, la veuve de Vauthier, Françoise de Colombier (VD)[51], aurait excité ses deux fils à la vengeance en leur montrant la chemise ensanglantée de leur père et les aurait ainsi poussés « à aller brûler la ville de Neuchâtel. Ils y vinrent mettre le feu […] et ensuite ils s'évadèrent ; ils allèrent, à ce qu'on a cru, s'habituer dans la Guyenne. »[52]

Une fuite lointaine qui n'est pas sans rappeler l'information du *Recueil du chapitre collégial* qui disait que les fils de Vauthier avaient fui à Alexandrie. Boyve ajoute, en outre, que la fille de Vauthier aurait été mariée à Claude de Menthon, bailli du pays de Vaud qui s'intitule baron de Rochefort[53].

Laissons cela de côté un instant car ce n'est pas tout. Au début du XVIII[e] siècle, un personnage fit parler de lui à Neuchâtel : conseiller d'Etat et inspecteur-général des milices de la Principauté, cet homme se faisait appeler « Simon Le Chevalier de Rochefort ». Un nom bien éloquent : y avait-il donc, au début du XVIII[e] siècle encore, des chevaliers héritiers de la baronnie de Rochefort ?

La famille Chevalier avait déjà connu une forte ascension sociale dès la fin du XVI[e] siècle en côtoyant les souverains de Neuchâtel, ajoutant ainsi une particule à leur nom qui devint « de Chevalier » ou « Le Chevalier ». Puis, par une habile manœuvre faisant intervenir son cousin Jean-Henri d'Andrié, conseiller privé du roi de Prusse, Simon Le Chevalier parvint à donner ce nom « de Rochefort » à un fief possédé par la famille, fief qui consistait en réalité en un droit de perception annuel en froment et en vin sur la Recette de Colombier, ce qui n'a rien à voir avec le Rochefort de Vauthier.

Pourtant cette assimilation trompeuse est volontaire, Simon Le Chevalier estimait en effet descendre de Vauthier, baron de Rochefort, ce qui lui aurait également conféré un lien avec la maison éteinte des comtes de Neuchâtel, rien que ça ! Il explique ainsi, dans son journal, personnel que Vauthier, après son exécution, « laissa trois fils. Un seul resta à Neuchâtel sous le seul nom de Chevalier que les Bourgeois et tous le peuple luy conserverent… »[54]

[51] Françoise, fille de François de Colombier, seigneur de Vuillerens. Cf. AEN B 18. C'est là l'une des rares erreurs de l'article d'Eddy Bauer qui croit que Vauthier était marié à la fille de Vauthier de Colombier (NE). Cf. Eddy Bauer, « Faux et usage de faux… », p. 19.

[52] J. Boyve, *Annales historiques du Comté de Neuchâtel et Valangin…,* p. 489.

[53] Jonas Boyve, *Annales historiques du Comté de Neuchâtel et Valangin…,* p. 452.

[54] Jacques Petitpierre, « Deux biographies « Le chevalier de Rochefort » », *MN,* 1932, p. 147 et Philippe Henry, ce Sociabilité et culture des élites : le « Journal » de François Le Chevalier en séjour à Neuchâtel (1824-1825), dans *Des mots rayonnants, des mots de lumière (Mélange Philippe Terner),* Neuchâtel, 2013, pp. 213-235.

Si, en 1879, Louis Favre, indique qu'« on ne sait trop ce que devinrent sa veuve, Françoise de Colombier, et ses enfants, et au'il existe à cet égard plusieurs traditions »[55], Jean-François de Chambrier, que nous avons vu être le premier historien à traiter l'affaire Vauthier par l'entremise de documents, explique clairement ceci :

> « Une lettre originale du Comte Jean de Fribourg, datée du 19 avril 1440 dit que Vauthier avait eu d'elle [Françoise, fille de François de Colombier, épousée en 1403] un fils nommé Louis, mort quelques années après le supplice de son père, et une fille qui vivait encore religieuse en 1437. – On a bâti un roman sur ces faits comme sur tant d'autres dans de prétendues chroniques, en disant que Vauthier avait laissé deux fils qui se retirèrent dans la Guyenne après le supplice de leur père, et qu'ils y fondèrent une maison connue sous le nom de Rochefort : que la veuve de Vauthier montra à ses deux fils après l'exécution de leur père sa chemise ensanglantée, pour les exciter à la vengeance, et qu'on les soupçonnait d'avoir mis le feu à la ville de Neuchâtel […En 1450…] – Voilà comme on écrit trop souvent l'histoire. »[56]

Jean-François de Chambrier n'était pas dupe des mythes contenus dans les *Annales* de Boyve ou colporté par les généalogies familiales. A nous de ne pas l'être d'avantage.

Cependant, cette lettre du 19 avril 1440 est malheureusement restée introuvable. Ce n'est pas le cas, par contre, d'une lettre d'un chambellan du duc de Bourgogne, datée du 7 mars 1418 et stipulant ceci : « Vauthier le bastart de Neufchastel, escuier, est allez de vie à trepassementz sans hoirs procréez de son corps. »[57] Une mention qui nous laisse penser, pour l'instant peut-être, que Vauthier est mort sans jamais avoir eu d'enfants.

Arnaud Besson

Adresse de l'auteur : Institut d'histoire, Université de Neuchâtel, Espace Louis-Agassiz, 2000 Neuchâtel

[55] « Rochefort. Discours prononcé par Louis Favre, professeur, le 7 juillet 1879 », *MN,* 1879, p. 179.

[56] J.-F. de Chambrier, « Sur la vie et le procès criminel de Vauthier… », p. 422.

[57] AEN, Archives anciennes, B 25a. Merci au professeur Jean-Daniel Morerod.

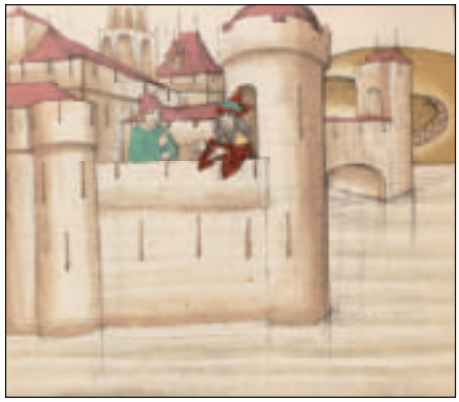

Fig. 2

Fig. 3

Fig. 4

Fig. 2 à 4. Les plus anciennes illustrations de l'histoire du bâtard Vauthier se trouvent dans la *Spiezer Chronik* (1484-85) du Bernois Diebold Schilling. Inspiré de la *Berner Chronik* (1420-1430) de Konrad Justinger, un auteur contemporain de Vauthier, le récit de Schilling est agrémenté de trois images: la première (fig. 2) représente le bâtard Vauthier et le chanoine Leschet complotant sur les remparts de Neuchâtel; la deuxième (fig. 3.) met en scène les bourgeois de Neuchâtel qui, munis de faux documents forgés par les deux complices, revendiquent de nouveaux droits auprès du comte de Neuchâtel; la troisième (fig. 4) illustre l'exécution de Vauthier (décapitation) et de Leschet (noyade dans le lac), le tout sous les yeux du comte de Neuchâtel et de ses courtisans (Bibliothèque de la Bourgeoisie de Berne, *Spiezer Chronik,* p. 552, 554, 557)

LA MODE DES BÂTARDS À NEUCHÂTEL À LA FIN DU MOYEN-ÂGE

Naître bâtard dans une famille noble au XIV^e^ siècle n'a rien d'exceptionnel. Malgré ses nombreuses péripéties et sa fin tragique, l'histoire de Vauthier s'inscrit aussi dans une forme de banalité pour l'époque. C'est en effet une véritable mode des bâtards qui s'empare des seigneurs neuchâtelois à la fin du Moyen-Age.

Le premier bâtard connu de la famille de Neuchâtel se prénomme Jeannin. Il naît dans la seconde moitié du XIII^e^ siècle puisqu'il est le fils du comte Amédée, mort en 1288. Il fait souche, comme l'indique un acte de 1375 mentionnant sa petite-fille Perrette, épouse de Jean Brunier, dit le Prince, un homme command[1] ancêtre de la famille Prince, reçue à la bourgeoisie de Neuchâtel[2].

Il faut cependant attendre encore deux générations avant que le phénomène ne prenne de l'ampleur. C'est sous le règne du comte Louis (1325-1375), petit-fils d'Amédée, que nous assistons à la « multiplication des bâtards ». En l'espace d'une décennie à peine – de la fin des années 1350 à 1369 au plus tard – naissent pas moins de six bâtards dans la famille de Neuchâtel.

Trois d'entre eux sont issus d'une idylle entre le comte Louis et une certaine Perretone de Ravine, originaire de la région de St-Ursanne. L'aînée est une fille, prénommée Marguerite. Elle est suivie de deux garçons, Jean et Vauthier. Tous trois naissent probablement entre 1360 et 1364. Le comte Louis aura encore un quatrième enfant bâtard, une fille prénommée Jeannette, née après 1364 et dont nous ignorons l'identité de la mère.

Les enfants légitimes du comte Louis ne sont pas en reste. L'aîné, Jean le Bel, né d'un premier lit (Jeanne de Montfaucon), a pour unique descendant un bâtard, Girard, qui sera à l'origine de la maison de Neuchâtel-Vaumarcus. Un autre fils légitime du comte Louis, prénommé lui aussi Louis et né d'un deuxième lit (Catherine de Neuchâtel-Bourgogne), a pour seule progéniture un fils illégitime, Jean, qui ne fera pas souche.

Cette vogue soudaine des bâtards à Neuchâtel peut surprendre. Il ne s'agit cependant pas d'une particularité régionale ou dynastique[3]. Ce

[1] Etranger placé sous la protection du seigneur tant qu'il résidait sur ses terres.

[2] Pierre-Arnold Borel avec les compléments d'Olivier Clottu et de Georges Fallet, *Bulletin de la Société neuchâteloise de généalogie,* 14, été 2000.

[3] Sur l'essor des bâtards nobles dans le monde franco-bourguignon à la fin du Moyen-Age, cf. Mikhaël Harsgor, « L'essor des bâtards nobles au XV^e^ siècle », *Revue Historique,* 253, 1975, pp. 319-354. Sur le statut des enfants naturels et les procédures de légitimation en terres romandes, cf. Jean-François Poudret, *Coutumes et coutumiers. Histoire comparative des pays romands du XIII^e^ à la fin du XVI^e^* siècle. Partie II : *Les personnes,* Berne, 1998, pp. 9-50.

phénomène s'inscrit au contraire dans un mouvement plus large qui touche l'ensemble de l'Europe occidentale à cette époque, et plus particulièrement les territoires dépendant de la maison de Valois (royaume de France et duché de Bourgogne). Les rois de France et plus encore les ducs de Bourgogne encouragent, par leur exemple personnel, les princes et seigneurs nobles à procréer hors-mariage. Dans le cas du duché de Bourgogne, on peut même parler d'une véritable « bâtardocratie ». Les ducs de Bourgogne avouent une nombreuse descendance illégitime de sexe masculin. On décompte, sous les règnes successifs de Philippe le Hardi (1363-1404), Jean sans Peur (1404-1419) et Philippe le Bon (1419-1467), pas moins de soixante-huit enfants naturels issus de la maison ducale, sans compter les filles !

Ces bâtards de Bourgogne deviennent les piliers du groupe dirigeant ; leur vitalité, leur activité, les succès que leur action remporte offrent à toute l'Europe l'image d'un véritable triomphe de la naissance irrégulière. Très vite, le modèle bourguignon de prolifération des bâtards ducaux est imité avec succès par les alliés et proches parents de la famille ducale, au nombre desquels figurent les comtes de Neuchâtel.

Si le phénomène connaît une large diffusion géographique, il semble en revanche ne concerner que la haute noblesse, soit une part infime de la société. En effet, aux yeux de l'Eglise, un bâtard est la preuve vivante qu'un commandement de Dieu a été enfreint. Il représente donc, littéralement, un péché incarné. Né hors mariage, il se trouve a priori exclu de la famille. Dans la majeure partie de la société, l'hostilité aux bâtards reste clairement discernable et, bien souvent, ils sont promis à une mort violente dès leur naissance.

Seules les classes dirigeantes sont en mesure de prendre des libertés avec les préceptes religieux de l'époque, pour autant qu'ils respectent certaines formes, et en particulier celle, essentielle, de la légitimation. En principe, les bâtards ne succèdent pas à leurs parents, et leur propre succession appartient au seigneur par vertu du droit de bâtardise. La coutume prévoit cependant la possibilité de recourir, en grande partie moyennant finances, à une procédure de légitimation octroyant une reconnaissance officielle à la filiation paternelle d'un enfant naturel. La légitimation d'un bâtard semble une pratique largement répandue dans les entourages princiers à la fin du Moyen-Age. Elle garantit au bâtard non seulement le droit de tester, mais elle lui octroie aussi une existence légale et sociale qui lui permet de revendiquer une place au sein de sa famille paternelle. La légitimation a d'autant plus de chance d'aboutir et d'être acceptée par la société qu'elle concerne un bâtard non adultérin. Cela semble être le cas des bâtards du comte Louis, comme en témoigne l'insistance avec laquelle Vauthier affirme à plusieurs reprises qu'au moment de leur naissance, ni leur

père, ni leur mère n'étaient mariés[4]. Il répondait ainsi aux insinuations de Conrad de Fribourg qui prétendait le contraire[5]. Cette voie de la légitimation offre également la possibilité aux membres de la noblesse française et bourguignonne de faire reconnaître la qualité de noble à leurs enfants naturels.

Cette normalisation du statut des bâtards nobles semble s'accompagner d'une théorie, vague et diffuse, de l'excellence des bâtards, lesquels seraient plus aptes que les enfants légitimes à manifester les qualités et vertus de leur père. Enfants de l'amour et du libre choix, ils auraient plus de chance de démontrer une belle prestance et un aspect séduisant. Mais surtout ils manifesteraient plus d'attachement envers leur père, leur prospérité dépendant du bien-être moral et physique de celui-ci. Le sentiment d'appartenance à la maison paternelle manifesté par les bâtards nobles constitue ainsi une force sociale pour les princes et les seigneurs, qui, en contrepartie, veillent à promouvoir l'ascension sociale de leur progéniture illégitime.

La promotion des bâtards n'apparaît cependant pas comme une constante de l'histoire de la noblesse. Les raisons de l'essor des bâtards nobles à la fin du Moyen-Age s'expliquent en premier lieu par la longue succession de conflits armés qui secoue la France et la Bourgogne du milieu du XIVe au milieu du XVe siècle et que nous connaissons sous le nom de Guerre de Cent Ans. Dans ce contexte d'instabilité politique, la guerre offre à de jeunes gens au statut ambigu l'occasion de prouver leur propre valeur et d'acquérir un état honorable. Pour les bâtards nobles, la guerre signifie une inestimable possibilité d'avancement, et ce à moindre frais pour leur famille paternelle. L'exemple le plus connu d'une telle promotion par les armes nous est offert par le célèbre Dunois, un petit-fils illégitime du roi Charles V parfois appelé le « bâtard d'Orléans », et qui s'est illustré en tant que compagnon d'armes de Jeanne d'Arc.

Ce « tremplin » militaire va ensuite ouvrir des carrières administratives aux bâtards nobles. Ceux-ci sont rapidement amenés à remplir des fonctions importantes dans la défense des intérêts de la maison paternelle. Les nobles utilisent leurs propres bâtards soit pour gérer leurs seigneuries en leur nom, soit pour occuper des charges administratives ou judiciaires au sein de l'appareil étatique naissant. Selon l'importance de leur père, les bâtards

[4] Voir par exemple Archives de l'État (ci-après : AEN), B1 n° 20 : « Au temps que lidiz feut messire Loys eust lesdis Vauthier et frere Jean de ladite Perreton, les dis messire Lois et Perreton n'estoient pas mariez mas estoient soluz de mariaige. » Si cette affirmation s'avérait exacte, elle permettrait de situer la naissance de ces trois bâtards entre 1358, date du décès de Catherine de Neuchâtel-Bourgogne, deuxième épouse du comte Louis, et 1369, date du mariage de celui-ci avec sa troisième et dernière épouse Marguerite de Vufflens.

[5] « Toutefois avoient-il estez conceuz et nez ex damnato cohitu [ ], ledit messire Loys estanz mariez », AEN, B1 n° 35.

peuvent prétendre à des offices de gouverneur, de sénéchal, de prévôt, de bailli, de châtelain, etc. Ils suppléent ainsi au manque ou à l'absence de fils légitimes, alors qu'il s'agit d'occuper des positions nécessaires à la grandeur de la maison dont ils sont issus, sans pouvoir, d'autre part, émettre des prétentions fondées en droit sur le patrimoine familial.

Si, dans un premier temps, c'est indéniablement la guerre qui a propulsé les bâtards nobles vers des postes à responsabilité, assez vite cependant la haute noblesse, suivant en cela l'exemple de la maison de Valois, s'est montrée encline à faire avancer sa progéniture illégitime des deux sexes sur l'échiquier social, à la poursuite des buts d'une politique dynastique.

Les seigneurs se révèlent d'excellents pourvoyeurs d'assiettes terriennes pour leur descendance illégitime mâle. Mais il s'agit là d'une générosité bien mesurée : dans la majorité des cas, les bâtards nobles deviennent seigneurs terriens soit par le don de terres récemment acquises, soit par l'obtention des moyens d'acquérir eux-mêmes des seigneuries, ou enfin par mariage. Dans tous les cas, on attend d'eux qu'ils contribuent à l'accroissement et à la consolidation du patrimoine familial.

Les mêmes attentes pèsent sur les filles illégitimes, mais leur utilité familiale ne peut s'exprimer que par la conclusion de mariages avantageux. Bâtardes et bâtards se retrouvent donc généralement impliqués, au même titre que leurs demi-frères et demi-sœurs légitimes, dans de véritables stratégies matrimoniales. Les enfants naturels remplissent cependant une fonction additionnelle au sein de la société féodale en déclin : ils facilitent l'accession à la noblesse de personnages ambitieux qui ne peuvent encore espérer trouver une alliance brillante avec des filles nobles nées en loyal mariage. En plus, des mariages avec les enfants naturels de la grande noblesse aident des vieilles familles, authentiquement nobles, mais déchues économiquement, à remonter la pente pour pouvoir se réintégrer au cercle des gens vivant selon leur état, c'est-à-dire « noblement ».

Le sort réservé aux bâtards de la maison de Neuchâtel à la fin du Moyen-Age correspond largement au modèle franco-bourguignon décrit ci-dessus. Si les bâtards neuchâtelois ne semblent pas s'être particulièrement illustrés à la guerre, ils assument en revanche, dès leur plus jeune âge, une fonction essentielle dans la politique de consolidation du patrimoine familial.

En effet, suite au décès en 1369 de son dernier fils légitime, le comte Louis décide de remettre aux bâtards mâles de sa famille plusieurs seigneuries récemment intégrées aux possessions familiales. Ces terres, qui occupent des positions périphériques au sein du comté de Neuchâtel, revêtent une grande importance stratégique et font souvent office de zones-frontière ou de têtes de pont face aux puissances voisines.

Ainsi, le bâtard Girard, petit-fils du comte Louis, reçoit en 1370 la terre de la Côte-aux-Fées[6]. Deux ans plus tard, les frères Vauthier et Jean reçoivent conjointement la seigneurie de Rochefort et des Verrières[7], une possession stratégique qui permet de contrôler, à ses deux extrémités, l'accès au Val-de-Travers et donc la principale voie de communication avec la Franche-Comté. En 1375, la comtesse Isabelle, qui entretemps a succédé à son père Louis, remet en fief à son neveu, le bâtard Girard, la seigneurie de Vaumarcus[8], un territoire récemment acquis par la maison de Neuchâtel et dont la frontière a été l'objet d'âpres luttes avec la famille de Grandson. Enfin, le bâtard Jean, après être entré dans les ordres et avoir renoncé à ses droits sur Rochefort et les Verrières au profit de son frère Vauthier, devient, en 1391 ou 1392, abbé de l'Ile-St-Jean de Cerlier[9], une abbaye située aux confins orientaux du comté de Neuchâtel et largement possessionnée dans la région limitrophe de l'Entre-Deux-Lacs.

La descendance illégitime du comte Louis participe également à la consolidation du patrimoine familial par le biais d'une politique matrimoniale visant clairement à resserrer les liens avec le puissant voisin savoyard. En effet, tous les mariages connus de bâtards de la maison de Neuchâtel résultent en unions avec des familles de la noblesse du Pays de Vaud savoyard : Vauthier épouse, en 1405, Françoise de Colombier[10], fille du seigneur de Vullierens[11] ; Girard épouse Isabelle de Compey, héritière des comtes de Blandrate[12] ; enfin Marguerite épouse dans un premier temps Perronet de Mont[13], puis en secondes noces Petreman de Vaumarcus[14], rejeton de la branche cadette des anciens seigneurs de Vaumarcus. Tous ces conjoints sont issus de lignages possédant ou ayant possédé des seigneuries savoyardes ; plusieurs de leurs parents se sont illustrés au service de la Maison de Savoie soit comme conseillers, officiers, châtelains et parfois même comme baillis de Vaud.

Certains conjoints de bâtards ou des membres de leur famille sont par ailleurs entrés au service des comtes de Neuchâtel. C'est le cas en particulier de Perronet de Mont, dont le mariage avec Marguerite lui permet d'occuper

[6] AEN, W6 n° 7.
[7] AEN, B1 n° 6.
[8] AEN, J4 n° 28, § 6.
[9] *Helvetia Sacra* III/1/1, p. 667.
[10] AEN, B1 n° 18.
[11] A ne pas confondre avec la famille des seigneurs de Colombier, vassaux des comtes de Neuchâtel.
[12] Fritz Chabloz, « Les bâtards de Neuchâtel », *Revue historique vaudoise,* 1895, p. 200.
[13] AEN E1 n° 10.
[14] AEN P2 n° 41.

des fonctions importantes à Neuchâtel : homme de confiance du comte Louis, il est nommé par celui-ci tuteur des bâtards Vauthier et Jean et administre les biens de ses beaux-frères pendant leur minorité. Il occupe également la charge de châtelain de Boudry avant d'être nommé maître d'hôtel de la comtesse Isabelle. Quant au second mari de Marguerite, Petreman de Vaumarcus, il appartient à cette petite noblesse féodale en déclin, qui tente de se refaire une situation en occupant des charges au sein de l'administration naissante, à l'image de son parent Othon de Vaumarcus, nommé maire de Neuchâtel au milieu du XIVe siècle[15].

La mode des bâtards ne s'épanouit cependant à Neuchâtel que le temps d'une génération, à la fin du XIVe siècle. Contrairement au duché de Bourgogne, où le phénomène s'amplifie tout au long du XVe siècle, les nouveaux dynastes neuchâtelois, les Fribourg-en-Brisgau puis les Baden-Hochberg, manifestent moins d'empressement que leurs prédécesseurs à engendrer des bâtards, ou du moins à les reconnaître et à promouvoir leur essor social. Un seul bâtard légitimé est recensé à la cour de Neuchâtel au XVe siècle. Il s'agit d'Olivier de Hochberg, fils du comte Rodolphe, né aux alentours de 1484, et qui embrassera la carrière ecclésiastique.

Cette absence de bâtards dans l'entourage comtal pendant un bon siècle ne doit pourtant pas être interprétée comme la conséquence d'un discrédit moral ou politique qui se serait abattu sur les bâtards nobles suite à l'affaire Vauthier. Certes, il est probable que Conrad de Fribourg, empêtré dans des querelles de succession et peinant à faire reconnaître la légitimité de ses droits sur le comté de Neuchâtel, ait été a priori plutôt mal disposé envers les bâtards du comte Louis et de ses fils. Mais au final, seul Vauthier, dont les crimes de lèse-majesté sont difficilement contestables, sera exécuté. La bâtarde Marguerite, plus victime que complice des agissements de son frère, est elle aussi condamnée à mort, mais paraît avoir échappé à cette peine. Enfin le bâtard Jean, abbé de l'Ile-St-Jean de Cerlier, n'est pas inquiété outre mesure.

Au demeurant, Conrad de Fribourg, en homme de son temps, semble reconnaître l'intérêt dynastique à disposer de bâtards dans son entourage. Le 28 mars 1413, soit quelques jours après l'exécution de Vauthier, il remet en accroissement de fief à Jean de Neuchâtel-Vaumarcus, le fils et héritier du bâtard Girard, les seigneuries de Travers, Rosières et Noiraigue dans le Val-de-Travers[16]. Pour autant qu'ils fassent preuve de fidélité envers leur suzerain, les bâtards nobles sont non seulement tolérés mais aussi récompensés à

[15] Germain Hausmann, article « Vaumarcus, de », dans : *Dictionnaire historique de la Suisse,* article en ligne : *www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F20649.php.*

[16] AEN, L7 n° 28.

Neuchâtel. Une branche bâtarde de la maison originelle de Neuchâtel peut ainsi prospérer au XV^e^ siècle, avec la bénédiction des comtes, et perpétuer le sang des premiers Neuchâtel jusqu'à son extinction au XVII^e^ siècle.

Lionel Bartolini

Adresse de l'auteur : Archives de l'État, rue de la Collègiale 12, 2000 Neuchâtel

LA DATE DE LA MORT DE VAUTHIER

Si l'affaire est bien connue, la bibliographie donne toutes sortes de dates pour le supplice[1]. Voilà qui oblige de retourner aux sources.

La date de la mort de Vauthier de Rochefort est donnée à deux reprises dans une lettre du comte de Neuchâtel, Jean de Fribourg, à l'un de ses juristes en 1439. Il lui donnait des pièces d'archives et des informations pour plaider contre la Bourgogne que Les Verrières lui appartenaient. Comme Vauthier avait été le maître des Verrières, quelques informations le concernent, dont la mention de sa mort : « Vauthier le Bâtard a eu la tête tranchée à Neuchâtel, le samedi veille des Bordes 1412, selon le style de Lausanne.[2] »

Pour fixer cette date, il faut d'abord savoir ce que sont les Bordes : c'est le nom du premier dimanche de Carême. On est donc largement avant Pâques, dans les premiers mois de l'année. Or, le texte précise que la date est donnée selon le style de Lausanne, style signifiant habitudes de chancellerie. À Lausanne, le millésime changeait seulement le 25 mars. Ce qui veut dire que, selon le style de Lausanne, l'année 2013 aurait commencé notre 25 mars 2013 et aurait duré jusqu'au 25 mars 2014 (le millésime changeait en journée et non pas à minuit…). De même, l'année 1412 où est mort Vauthier allait du 25 mars 1412 au 25 mars 1413. S'il est mort au début de l'année, il est mort durant notre année 1413...

En 1413, Pâques était le 23 avril, le premier dimanche de Carême (les Bordes) était donc le 12 mars et la veille, le samedi, jour de l'exécution, était le 11 mars.

Il ne fait pas de doute que c'est bien le style de Lausanne qui a été utilisé, car non seulement notre document le dit, mais des sources datées de l'hiver 1412-1413 montrent Vauthier bien vivant. Il est alors terré à Cerlier, possession des princes d'Orange, ses protecteurs, située tout près de l'abbaye de son frère. On ne sait pas pourquoi il quitta cet asile (il y était encore le 3 janvier), ni où il fut arrêté. C'était sans doute très peu de temps avant son exécution, car il n'y avait plus besoin d'un procès. Vauthier avait en effet été condamné à mort par contumace le 25 août 1411, et privé de ses biens.

[1] L. Bartolini, S.V. « Neuchâtel, de » n° 15, DHS 9, p. 131 : 19 février 1413 ; L. Montandon, S.V. « Neuchâtel, comtes de », n° 16, DHBS 5, p. 128 : 19 février 1412 ; Loew, érudit d'ordinaire efficace, s'est trompé en fixant la date au 27 février 1413 (Fernand Loew, *La vie rurale d'une communauté du Haut-Jura au Moyen-Âge : Les Verrières,* Neuchâtel, 1954, p. 41, n. 56, avec une erreur de cote !).

[2] *Vathiez le bastart ot copée la teste, à luef de Nuefchastel, le sambedy voille des bordes mil CCCC et douze, selon le stille de Lausanne*, lettre conservée aux Archives de l'État de Neuchâtel, sous la cote K5, no 11, § 3. On peut la lire dans Loew, *La vie rurale d'une communauté…,* pp. 48-49.

LES INTENTIONS DU COMTE LOUIS

Le cas Vauthier de Rochefort n'est pas seulement un drame familial, si frappant soit-il ; c'est une affaire à enjeux majeurs, de la cohésion de la principauté de Neuchâtel à ses alliances primordiales avec Berne et la Bourgogne. Déjà au début de l'histoire, lorsqu'elle dépend du comte Louis, plusieurs logiques s'affrontent et de grands intérêts sont en jeu.

On ne les perçoit pas d'emblée, parce qu'on est sensible d'abord à l'affectivité d'un vieux comte veuf, qui se recrée une famille avec une jeune fille du peuple ; elle ne vient pas de ses terres ; c'est une Jurassienne, sujette de l'évêque de Bâle[1]. On peut imaginer qu'il y a mis plus de tendresse qu'il n'y en aurait eu dans un remariage avec une femme de la haute noblesse. Et le vieux père d'enfants mineurs se souciait d'assurer leur avenir en les dotant de deux seigneuries.

Mais à peine l'affection nous paraît-elle prédominante que nous devons réfléchir aux fonctions politiques des bâtards. En procréer, pour autant qu'il les reconnaisse, peut offrir à un prince des soutiens politiques et militaires ou des filles à marier. Il y a une véritable politique de la bâtardise, chez les ducs de Bourgogne en particulier. Chez les comtes de Neuchâtel aussi. Vauthier n'est que le plus turbulent et le plus célèbre de ces Neuchâtel bâtards. Il a des demi-sœurs et des demi-neveux, dont le futur seigneur de Vaumarcus. Doit-on alors parler d'une politique neuchâteloise de la bâtardise ? Oui, mais à condition d'en faire une réponse à la catastrophe qui frappe le comte Louis à la fin de son long règne : tous ses héritiers mâles sont morts. C'est à ce moment-là que les bâtards sont reconnus et reçoivent des seigneuries. Leur promotion est une réaction à l'extinction des comtes de Neuchâtel.

Il y en a d'autres : l'idylle jurassienne n'est plus adéquate et le vieux comte se remarie avec Marguerite de Vufflens, une grande aristocrate vaudoise. Hélas, elle ne lui donnera pas d'héritiers, et, une fois veuve, empoisonnera la vie du comté pendant plusieurs années[2].

Le vieux comte Louis réagit aussi de façon symbolique à la menace d'extinction de sa dynastie : il fait réaliser le mémorial de la collégiale, qu'on appelle le cénotaphe, dans ces années-là ; y figure un lignage riche en hommes et en femmes. On sait que l'initiative du comte Louis réussit : le monument va s'imposer comme l'icône de la dynastie, au point que les

[1] Cf. Lionel Bartolini ici même, pp. 23-30.

[2] Jean-François Poudret, « Un arbitrage cis et transjuran dans la succession du comte Louis de Neuchâtel », dans *Droit, administration et justice* (Mélanges en l'honneur des professeurs Marie-Thérèse Allemand-Gay et Jean Gay), Nancy, 2011, pp. 523-536.

comtes du XV^e^ siècle y seront ajoutés : leurs droits sont peut-être fragiles, mais leur intégration à la dynastie, ainsi matérialisée, devient indiscutable[3].

S'il est obsédé par le destin de sa famille, Louis l'est aussi par celui de sa principauté. Le comté de Neuchâtel n'est pas très grand et n'a retrouvé que dès la fin du XIII^e^ siècle une certaine dynamique face à ses voisins, notamment les évêques de Bâle[4].

Louis consolide par ses donations l'espace comtal[5] : Les Verrières sont une acquisition récente marquant une intrusion neuchâteloise en Franche-Comté. Quant à Rochefort, il englobe une large partie de la zone montagneuse du comté ; il est vrai que la commune actuelle de Rochefort est au centre du canton, mais, à la fin du Moyen-Age, la châtellenie de Rochefort, très vaste, est frontalière, puisqu'elle englobe par exemple les territoires encore mal définis des Ponts-de-Martel et de La Chaux-du-Milieu. Par ailleurs, comme le montre bien Christian de Reynier, c'est un lieu stratégique : toute la région de Colombier échappe aux Neuchâtel et Rochefort la surplombe[6]. On le voit, Louis place ses descendants illégitimes non pas au cœur de la principauté, mais à la périphérie, pour la fortifier.

Louis veut également une principauté plus forte parce que plus peuplée. Dans sa donation, le vieux prince se soucie des lieux à déboiser et à peupler ; il est plusieurs fois question de « croissance » des espaces défrichés et de « nouveautés » juridiques pour attirer des défricheurs.

Ses fils devront organiser le lotissement des forêts et Louis insiste sur le fait qu'ils ne devront s'opposer à l'arrivée de quiconque qui soit prêt à s'établir sur leurs terres : « nous voulons que des gens de toutes sortes, quelle que

[3] Jacques Bujard et Nicolas Schätti, « Le tombeau des comtes à la collégiale de Neuchâtel », dans Rainer C. Schwings (dir.), *Berns mutige Zeit : das 13. und 14. Jahrhundert neu entdeckt,* Berne, 2003, p. 135. Cf. aussi le *Collectif,* « *Totamque machinam ob memoriam fabrefecit :* une étude pluridisciplinaire du tombeau des comtes de Neuchâtel », *Revue historique neuchâteloise* (ci-après *RHN*), 1997, pp. 155-194.

[4] Jean-Claude Rebetez, « 1296 : la bataille de Coffrane, une date clef dans l'histoire des relations entre les comtes de Neuchâtel, les seigneurs de Valangin et les évêques de Bâle », *Musée neuchâtelois* (ci-après *MN*), 1996, pp. 131-143. Rémy Scheurer, « Le combat ou la bataille de Coffrane dans l'historiographie neuchâteloise », *RHN,* 1997, pp. 195-206.

[5] Voir les remarques de Lionel Bartolini, p. ===. C'est une politique qu'on retrouve même face aux membres légitimes de la famille : Vérène, sœur de la comtesse Isabelle, qui aurait dû gouverner avec elle en indivis, fut écartée du pouvoir, mais devint dame du Landeron, rempart de la principauté du côté biennois (Georges-Auguste Matile, *Monuments de l'histoire de Neuchâtel / publiés par les ordres et aux frais de Sa Majesté Frédéric-Guillaume IV, roi de Prusse, prince souverain de Neuchâtel et Valangin,* Neuchâtel, 1844-1848, pp. 980-984, n° 708).

[6] V. pp. 39-76, de Reynier.

soit leur condition, puissent habiter à Rochefort et aux Verrières. »[7]

On est là très loin d'un simple souci d'assurer l'avenir de ses enfants et cette longue charte apparaît comme une véritable feuille de route pour gérer la mise en valeur de ce qu'on pourrait appeler le Far-West du comté.

Louis prend de grandes précautions pour que l'entreprise réussisse ; en 1372-1373, Vauthier et Jean sont mineurs et leurs seigneuries devront être gérées par un tuteur. Pour ce faire, le 4 mai 1373, le comte choisit l'un de ses principaux serviteurs, Perronet de Mont[8]. Il lui témoignait une confiance très profonde, puisqu'il le laissait détenir une des tours-portes de la ville[9]. Sous son règne et sous celui de sa fille Isabelle, Perronet occupa pendant plus de douze ans (1371-1383) la charge capitale de maître de l'hôtel, donc de responsable du financement de l'activité comtale et du fonctionnement du palais[10]. C'est cet homme qui devait veiller sur Rochefort et Les Verrières durant la minorité de Vauthier et de Jean. Pour s'assurer définitivement son zèle et sa fidélité, le comte Louis fit épouser à Perronet sa propre fille bâtarde, Marguerite, la sœur de Vauthier et de Jean![11] Louis mourut dans les mois qui suivirent ces décisions, le 6 juin 1373, laissant un testament du 10 mai précédent qui confirmait les donations faites aux bâtards.

Deux ans plus tard, le 2 septembre 1375, Isabelle reprend aux deux frères la gestion de leurs seigneuries, contre des promesses de dédommagement[12]. Ils sont encore mineurs et il est question d'attendre « que il soiens en aige que se sachant governez ». La chose se fit paisiblement, semble-t-il, puisque Perronet de Mont, dépossédé de sa tutelle, garda le reste de ses importantes charges ; on invoqua sa santé pour lui ôter le souci des deux seigneuries[13]. Peut-être que les troubles du moment justifiaient le geste d'Isabelle. Elle aurait voulu contrôler toute la principauté pour lutter contre des menaces militaires de plusieurs sortes : Marguerite de Vufflens ravageait la région de Boudry, tandis que les Gugler, ces mercenaires français et anglais au service du seigneur de Coucy, s'avançaient vers l'est. Le propre mari de la comtesse Isabelle, Rodolphe de Nidau, périt en les combattant, à Büren, le

[7] Matile, *Monuments…,* pp. 957-960, n° 700 : « ausi volons que toutes manieres de gens de quelque conditiom que il soient puissent habiter a Rochefourt et eis Verriere. »

[8] Matile, *Monuments…,* pp. 956-957, n° 700.

[9] Matile, *Monuments…,* pp. 998, n° 719 (AEN, E 9/9).

[10] Morerod, « Aux origines de l'État de Neuchâtel : la mise en place de l'organisation financière du comté (milieux du XIV[e] siècle) », dans *De l'Etat féodal à l'Etat gestionnaire. Naissance et développement de l'administration moderne,* Bâle, 1999, p. 48 (Itinera 21).

[11] Matile, *Monuments…,* pp. 998-999, n° 719.

[12] Matile, *Monuments…,* pp. 1009 (AEN G2, 13 ; v. aussi B1, 20/10-11).

[13] « il cheust en une tres grant maladie » (AEN B I, 20/10-11).

8 décembre 1375. Trois mois seulement ont passé depuis que la comtesse avait récupéré les seigneuries de Rochefort et des Verrières... Et l'abbaye prémontrée de Fontaine-André, aux portes de Neuchâtel, sera détruite par les Gugler, le jour de Noël de cette année-là[14].

On pourrait donc prêter au comte Louis un projet cohérent, alliant intérêts de ses bâtards et développement de la principauté, mais bafoué par ses successeurs, parfois sous la pression des événements, parfois par malignité. Mais ce serait un peu sommaire, car deux logiques s'opposaient : ou bien consolider le comté en plaçant des parents aux endroits à renforcer, des endroits également choisis pour leur potentiel de développement ; ou bien consolider le comté en le rendant indivisible pour qu'il aille tout entier à un seul prince. Ces logiques sont présentes toutes deux dans les documents relatifs à Louis.

Quand il se marie en 1325, il est jeune et plein d'assurance dans l'avenir de sa dynastie. Son père, le comte Rollin, promet que le comté ira tout entier à son fils Louis, même s'il lui arrivait d'avoir d'autres enfants. Ensuite, le comté ira de Louis à sa descendance née de Jeanne de Montfaucon[15]. Ce n'est pas une formulation explicite de l'inaliénabilité, sauf pour la génération du comte Rollin, mais une restriction sévère du droit à succéder. A la fin de sa vie, le même Louis, vieux et désolé par la mort de ses fils, octroie des seigneuries à ses bâtards, à l'encontre des engagements pris cinquante ans plus tôt.

Ce n'est pas un détail, car, lorsque Conrad refusa d'accomplir le vœu de la comtesse Isabelle et de restituer Les Verrières et Rochefort, il mit en avant les dispositions prises au moment du mariage du futur comte Louis avec Jeanne de Montfaucon[16]. Il se peut que l'argument n'ait pas été entièrement spécieux et que Conrad ait cru ce qu'il disait et faisait dire aux légistes qui défendaient ses intérêts. Ainsi, le bâtard Vauthier aurait été brisé par ce contrat aussi. Il n'était pas un descendant de Louis et de Jeanne de Montfaucon. Ainsi comprendrait-on que le fils bâtard de Louis finît sur l'échafaud, tandis que Girard, petit-fils bâtard du même comte Louis, devint seigneur de Vaumarcus, grâce à Isabelle, puis à Conrad. Girard était, lui, un descendant de Louis et de Jeanne de Montfaucon. La comtesse Isabelle lui remit Vaumarcus[17], le 6 juin de la même année 1375 où elle reprenait Rochefort et Les Verrières ! Et c'était une initiative de la comtesse, pas l'accomplissement d'une volonté dernière du comte Louis[18].

[14] Matile, *Monuments…,* p. 1012, n° 730.

[15] Matile, *Monuments…,* pp. 359-361, n° 369.

[16] AEN, Archives anciennes, B I/35.

[17] Matile, *Monuments…,* pp. 1007-1009, n° 726 (AEN, J4, 28/6).

[18] Le 20 avril 1372, Louis avait donné au bâtard Girard des terres dans les hauts du Val-de-Ruz, après la Tour Bayard (Matile, *Monuments…,* pp. 938-939, n° 689).

Comme on le voit, la comtesse Isabelle était sensible aux deux mêmes logiques contradictoires que son père, et Conrad, après elle, le fut aussi. Qu'est-ce qui a fait la différence entre Girard et Vauthier ? Le contrat de 1325 a compté, mais les âges aussi : durant la terrible année 1375, Girard était en âge d'être utile ; il n'est jamais question de tutelle et de minorité pour lui, mais bien pour Vauthier et son frère. Le bâtard Vauthier a bien sûr été victime de son caractère et de ses pratiques frauduleuses, de la haine aussi du comte Conrad, mais aussi de son âge, des politiques contradictoires de son père et des engagements de 1325.

Jean-Daniel Morerod

Adresse de l'auteur : Institut d'histoire, Université de Neuchâtel, Espace Louis-Agassiz, 2000 Neuchâtel

LE CHÂTEAU ET LES SEIGNEURS DE ROCHEFORT

« Le village de Rochefort est placé au pied des escarpements de La Tourne, auprès desquels viennent déboucher à droite et à gauche les vallées de la moyenne région du pays. A environ vingt minutes du village, du côté du couchant, et presque à l'entrée de la gorge qui conduit au Val-de-Travers, on remarque une éminence conique très apparente. La route du Val-de-Travers passe au nord de cette colline ; au midi, l'Areuse bouillonne dans un profond ravin. La situation est triste et sauvage. Au nord et au midi, deux hautes montagnes, fort rapprochées et presque nues, se prolongent du côté du couchant, et par les contours subits qu'elles forment, elles semblent se réunir à une certaine distance. De sombres sapins, quelques hêtres rabougris et clair-semés végètent sur leurs flancs rapides ; ça et là, quelques touffes de gramens ou de buplèvres croissent sur un fond rocailleux, débris des rochers supérieurs. Du côté du levant, la vue est belle et imposante. On découvre une partie du vignoble, le lac, le Vully, dans le lointain les Alpes bernoises, et l'on entend l'Areuse mugir sourdement à une très grande profondeur.
Au sommet de cette colline s'élevait jadis le château de Rochefort. »

David-Guillaume Huguenin,
Les châteaux neuchâtelois anciens et modernes, Neuchâtel, 1843, p. 22.

Fig. 1. L'éminence rocheuse du château de Rochefort vers 1900 (Ed. Quartier-La-Tente, *Le canton de Neuchâtel,* série 2, *Le district de Boudry,* 1912, p. 58)

Une histoire de ruines

Fig. 2. Château de Rochefort, les ruines du donjon en 1966 (OPAN)

Les volumes des Recettes diverses aux Archives de l'Etat permettent de pister des travaux d'entretien sur le château de Rochefort jusqu'au milieu du XV[e] siècle[1]. En 1512, les nouvelles reconnaissances de la mairie de Rochefort, dressées par le notaire de Travers, Claude Dubois, indiquent que le château « est de present en ruyne », bien que, paradoxalement, en 1529 et à la fin des années 1580, les habitants de Brot doivent encore une redevance pour garder la « maison de Rochefort », soit le château du même nom[2]. A la fin du XVII[e] siècle cependant, le château est bien entré dans l'histoire, puisqu'une description évoque la montagne « toute seule […] sur laquelle on avait autrefois basti un château qui s'appelait Rochefort » et dont le détenteur, allié à celui du Châtelard de Bevaix, se serait adonné au brigandage à grande échelle[3]. En compagnie de Vauthier de Rochefort – la figure tragique de notre histoire pour Max Diacon[4] –, le château intégrera un des plus célèbres récits populaires neuchâtelois, dont Alice de Chambrier nous a laissé la plus belle version[5]. Ce roman, terriblement séduisant, a largement étouffé la voix du château et de ses anciens

[1] D'après les mentions médiévales du château de Rochefort de ce fonds des Archives de l'État de Neuchâtel (AEN) compilées par Arthur Piaget et Jacqueline Lozeron, « Le château de Rochefort aux XIV[e] et XV[e] siècles », *Musée neuchâtelois* (ci-après *MN*), 1942, pp. 136-141, et par Jean Courvoisier, *Les monuments d'art et d'histoire du canton de Neuchâtel, t.2, Les districts de Neuchâtel et de Boudry* (ci-après *MAH*), Bâle, 1963 et AEN, Notes manuscrites de Jean Courvoisier, *Rochefort*.

[2] Louis Montandon, « Les familles du village de Brot jusqu'au XVI[e] siècle », *MN,* 1934, pp. 83-95, ici p. 91.

[3] Bibliothèque publique et universitaire de la ville de Neuchâtel (BPUN), Ms A40, *manuscrit Gallandre (Faicts et gestes des Comtes de Neuchatel et La description des villes et des principales contrées de la souveraineté de Neuchâtel),* cité par Edouard Quartier-La-Tente, *Le canton de Neuchâtel: revue historique et monographique des communes du canton de l'origine à nos jours,* série 2, *Le district de Boudry,* Neuchâtel, 1912, p. 587.

[4] David-Guillaume Huguenin, *Les châteaux neuchâtelois anciens et modernes, Nouvelle éd. revue et augm.* par Max Diacon avec la collab. de M. Alfred Godet, Neuchâtel, 1894, p. 74.

[5] Alice de Chambrier, « Le Châtelard de Bevaix », *MN,* 1884 et rééditions sous le titre de *Sibylle ou le Châtelard de Bevaix,* Lausanne, 1934 et 1947.

habitants, mais, à qui sait écouter, les ruines et les archives racontent encore les bribes d'une autre histoire[6].

Les ruines du château et leur souvenir

Le souvenir du château et de son emplacement exact n'a jamais disparu ; ainsi, dans la *Reconnaissance de l'honorable communauté de Rochefort* de 1603 et sur la base d'un acte original du 23 octobre 1561, on signale que « le domaine de l'ancien château », ancien pâturage, est réaccensé à la communauté de Rochefort[7]. Au début du XVIII[e] siècle (1708), la *Carte de la Souveraineté de Neuchâtel et Vallangin* par le géographe David-François de Merveilleux signale par une silhouette en pointillé l'ancien château-fort, sous la forme de deux corps de bâtiments inégaux couverts d'une toiture et reliés par un mur[8]. Il ne faudrait pas y chercher autre chose qu'un symbole cartographique, si ce n'est qu'il est seul de son espèce sur la carte en question et qu'il correspond assez bien à l'image que nous pouvons restituer des bâtiments.

Fig. 3. Extrait de la carte Merveilleux de 1708, au centre duquel on reconnaît la silhouette du château de Rochefort (BPUN)

En 1734 les communes avoisinantes reçurent l'ordre de construire un signal d'alarme où « estoit autresfois le chatteau de Rochefort » et en 1768/1769, on nomme bois du château de Rochefort ou ancien domaine du château de Rochefort la forêt accensée à la commune qui recouvre le mamelon particulièrement riche en ronces et épines, dont se servent les paysans pour clôturer leurs champs[9]. Cependant, personne ne semble s'être intéressé aux ruines avant la seconde moitié du XIX[e] siècle ; sont-elles si ténues ? D'après la tradition locale rapportée par Louis Favre, « […] plusieurs maisons du haut du village du côté de l'ouest, auraient été construites, ainsi que le grand réservoir au centre du village, avec des matériaux provenant

[6] Nous voudrions ici remercier le Prof. Jean-Daniel Morerod, qui a su encourager l'archéologue à se faire un peu historien.

[7] Ed. Quartier-La-Tente, *Le canton de Neuchâtel, série 2, Boudry…,* p. 593

[8] BPUN, CAP 3 NE 33.

[9] Ed. Quartier-La-Tente, *Le canton de Neuchâtel, série 2, Boudry…,* p. 602.

du château […][10]», ce qui fait dire à plusieurs auteurs que les bâtiments, abandonnés dès le début du XVI[e] siècle, ont dû être utilisés comme carrière et de ce fait disparaître rapidement. Cette destruction volontaire, bien réelle sans doute, ne doit pas être surestimée. Aujourd'hui, les murs de plusieurs bâtiments, noyés sous la végétation, sont visiblement conservés jusqu'au premier étage. Les matériaux des étages disparus sont en bonne partie restés sur place, puisque les bâtiments sont encore remplis de moellons de construction et que leurs alentours en sont couverts. D'après les documents précités, il semble d'ailleurs que l'utilisation du site, propriété du prince, était expressément limitée à la pâture et à l'exploitation des broussailles.

Investigations d'hier et d'aujourd'hui

Fig. 4. Ruines du château de Rochefort en 1880 (dessin d'Oscar Huguenin reproduit dans *Auguste Dubois, Les gorges de l'Areuse…,* 1902).

L'historiographie du château aurait pu commencer en 1843, lorsque David-Guillaume Huguenin consacre de longues pages à Rochefort dans ses *Châteaux neuchâtelois,* mais c'est alors surtout pour reproduire le roman de Vauthier, les vestiges du château n'étant même pas survolés[11].

Il faut finalement attendre l'année 1861 pour que débute une première exploration du site, sous d'assez mauvais auspices d'ailleurs. Cette année-là, «un chercheur de trésors ayant affirmé qu'il s'en trouvait un dans les ruines du château, quelques aventuriers entreprirent de les explorer. Ils renoncèrent bientôt à leur ingrate besogne, mais ils avaient déblayés les décombres et mis au jour les soubassements de fortes murailles. Ces ruines parurent si intéressantes aux habitants du village que plusieurs d'entre eux s'associèrent pour achever les fouilles et mettre au jour tout ce qu'on pourrait de ces curieux vestiges. On découvrit

[10] Louis Favre, «Rochefort», *MN,* 1879, pp. 177-196, ici p. 185.

[11] D.-G. Huguenin, *Les châteaux neuchâtelois anciens et modernes,* Neuchâtel, 1843 (première édition).

ainsi les fondations d'une tour pénétrant de six mètres dans le sous-sol et dont les murs avaient deux mètres d'épaisseur»[12]. Cette première fouille archéologique d'un château neuchâtelois fut conduite entre le 22 juin et le 13 juillet 1862 par le pasteur James Lardy, qui désirait aménager l'accès du site pour en faire un «lieu de promenade agréable et pour attirer les étrangers qui visitent la Suisse»[13].

Fig. 5. Relevé des ruines du château en 1879 (AEN)

En 1879, la Société d'histoire et d'archéologie, qui tenait son assemblée à Rochefort, dégagea 200 francs pour conduire des fouilles, décevantes nous dit-on[14], sous la direction du colonel Alphonse de Mandrot auquel nous devons tout de même le premier plan de situation des vestiges maçonnés (fig. 5)[15]. Ce plan fut complété de deux autres relevés publiés des mêmes vestiges, en 1894 par Jules Colin[16] et en 1901 par l'architecte Emile Vassaux[17], probablement précédés de quelques investigations supplémentaires. Du reste, on n'attend visiblement pas grand chose de ces travaux, si ce n'est de jolis plans et des découvertes spectaculaires qui ne viennent pas. Du coup le château sert surtout d'arrière-fond illustratif à des développements historiques, les aventures de Vauthier évidemment, mais aussi celui, moins connu du public, de la route romaine conduisant de l'Helvétie septentrionale en Sequanie par *Noidenolex* (Neuchâtel) et sur laquelle aurait veillé un réseau de forteresses dont ferait partie Rochefort. Rappelons que si Noidenolex n'a jamais existé, le plateau littoral, le Val-de-Travers et

[12] Auguste Dubois, *Les gorges de l'Areuse et le Creux du Van,* ouvrage publié sous les auspices de la Société des sentiers des gorges de l'Areuse, Neuchâtel, 1902, p. 103.

[13] «Le château de Rochefort, extrait d'une lettre de Rochefort du 15 Septembre 1862», *Le Véritable messager boiteux de Neuchâtel,* 1863.

[14] Aug. Dubois, *Les gorges de l'Areuse…,* p. 104.

[15] *Le château de Rochefort,* 1879, relié dans un exemplaire du *Musée neuchâtelois,* 1879, p. 176 aux AEN et publié dans Courvoisier, *MAH,* 1963.

[16] D.-G. Huguenin et M. Diacon, *Les châteaux neuchâtelois anciens et modernes, Nouvelle éd…,* p. 72.

[17] Aug. Dubois, *Les gorges de l'Areuse…,* p. 103; Ed. Quartier-La-Tente, *Le canton de Neuchâtel,* série 2, *Boudry…,* p. 585.

Les Verrières ont révélé de nombreuses traces d'occupation gallo-romaine. Entre 1934 et 1936, une fouille générale du site a bien failli avoir lieu sur la base d'un projet d'occupation de chômeurs qui se proposait de dégager les vestiges et de reconstruire le château pour y installer une auberge de jeunesse (!). Malgré l'aval conditionnel de la commission cantonale des monuments historiques, la fouille n'alla probablement jamais au-delà d'un important débroussaillage du site[18].

Les sources historiques relatives à l'objet architectural sont exploitées bien après les premières fouilles, puisque ce n'est qu'en 1942 qu'Arthur Piaget et Jacqueline Lozeron publient une partie des comptes de la châtellenie relatifs à l'entretien du château, mais dans le but surtout de démontrer que celui-ci, qui n'était pas une des résidences ordinaires des comtes de Neuchâtel, n'a pas été détruit à la mort de Vauthier en 1413, mais a été entretenu jusqu'au milieu du XV[e] siècle, avant d'être déclaré « en ruyne » dès 1512[19]. Vingt ans plus tard, Jean Courvoisier, dans le cadre de la rédaction des *Monuments d'art et d'histoire du canton de Neuchâtel,* a compilé l'ensemble des rares mentions d'archives concernant le château[20] et donné une brève description des ruines : « Le site permettait de surveiller le passage au pied des rochers de La Tourne, les gorges de l'Areuse et même le plateau à l'ouest de Boudry. Actuellement, il ne reste au sommet de la colline que fort peu de choses, et moins de murs que n'en indiquent les plans. Au point culminant, les quelques mètres restants d'une tour, d'environ 3 m sur 4 à l'intérieur, sont formés d'un moyen appareil irrégulier. Au midi, une petite dépression fait penser à un fossé sec. Du côté septentrional, une sorte de replat moins élevé pouvait constituer la cour. Il ne reste plus de traces visibles d'une tour nord, et fort peu de choses du mur oriental qui dominait le chemin d'accès sur le flanc droit des assaillants. »[21]

Plus récemment, un certain nombre de trouvailles isolées et mal contextualisées ont enrichi collections privées et publiques. Celles qui ont été portées à notre connaissance comprennent en particulier la production et les outils d'un atelier de faux-monnayage du XIV[e] siècle[22] étudiés et publiés

[18] *MN,* 1937, p. 183.

[19] A. Piaget & J. Lozeron, « Le château de Rochefort… ».

[20] AEN, Notes manuscrites de Jean Courvoisier (voir supra).

[21] J. Courvoisier, *MAH,* p. 351.

[22] Musée d'art et d'histoire de la ville de Neuchâtel (MAHN), cabinet de numismatique.

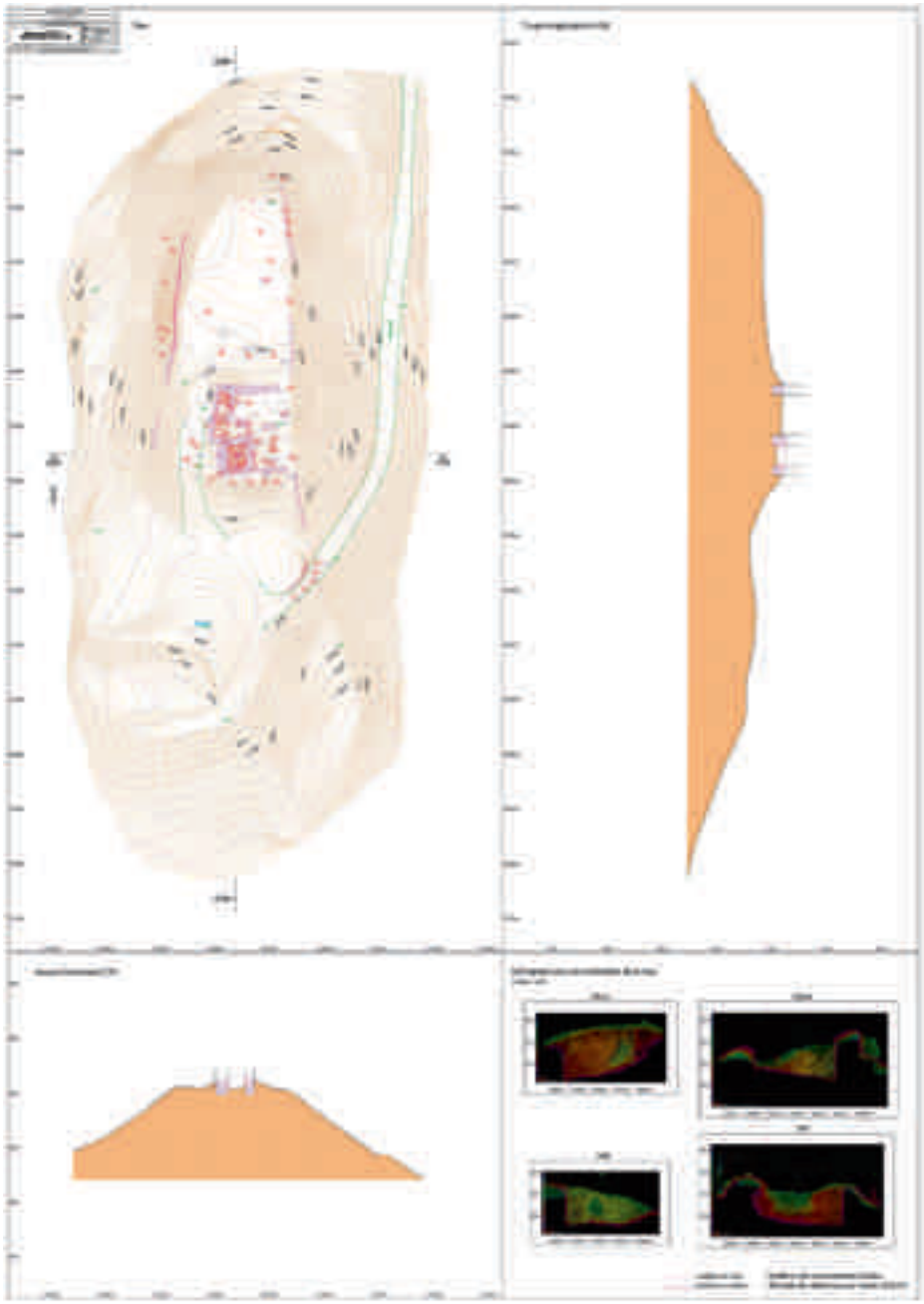

Fig. 6. Relevé topographique des ruines du château de Rochefort en 2012 (Archeotech/OPAN)

par Marguerite Spoerri en 1995[23], des tuiles romaines, des tessons de céramique de l'âge du Bronze, ainsi que de nombreux éléments métalliques – clous, carreaux d'arbalète, fers à cheval, éperon, lames de couteau, faucilles, boucles de ceinture, clés, cloche, etc[24]. Il y a peu, la section Conservation du patrimoine de l'Office du patrimoine et de l'archéologie du canton de Neuchâtel (OPAN) a, sous la responsabilité de l'auteur du présent article, amorcé une étude générale du site, préalable nécessaire à des travaux de conservation des vestiges et à leur éventuelle mise en valeur.

Les vestiges du château

Fig. 7. Rochefort et ses environs au milieu du XIX[e] siècle d'après la carte Ostervald (SITN)

Situation topographique

Le promontoire rocheux accueillant les ruines du château de Rochefort domine le plateau littoral s'étendant de part et d'autre du cours inférieur de l'Areuse, avec lequel il entretient un lien visuel très fort. Il est situé au sommet des falaises des gorges de l'Areuse, qu'il surplombe de près de 300 m à l'ouest et au sud et de manière un peu moins raide, à l'est. Au nord, l'éperon est séparé des rochers abrupts de la montagne par un petit vallon anciennement marécageux comme l'indique le toponyme *Les Sagnes.* La surface utile de l'éperon forme un ovale allongé d'environ 460 m par 150 m à une altitude moyenne de 805 m, dominé par l'éminence du château médiéval de 30 m par 100 m ;

[23] Marguerite Spoerri, « Découvertes monétaires récentes sur le site du château de Rochefort (NE) », *MN,* 1995, pp. 123-135.

[24] Office du Patrimoine et de l'Archéologie du canton de Neuchâtel (OPAN), section Laténium, dépôts.

celle-ci culmine à 832 m, mais son altitude générale se situe à environ 822 m. L'ancienne voie d'accès au château semble reliée aux chemins qui permettent de rejoindre la plaine de la basse Areuse au niveau de Bôle et Troisrods (du préfixe latin trans, « au-delà », et du celtique **rodo,* « passage à gué »), face à Pontareuse – des toponymes significatifs – entre Bevaix et Colombier, en amont de Boudry.

Le château décrit par les comptes de la fin du Moyen-Age

Le château n'ayant plus été entretenu depuis le milieu du XV^e^ siècle, les restes d'architecture visibles aujourd'hui doivent appartenir aux bâtiments en fonction à cette époque. Les documents comptables contemporains (1368-1444)[25] nous permettent une première description d'un bâtiment relativement modeste. On y identifie l'existence de la **porte du château,** d'une **tour d'escalier** hélicoïdal (*viorbe*), d'un **corps de logis** (*maysonement*), d'une **tour et d'une chapelle**. Cet ensemble comprend un **petit cellier, un fourneau de Monseigneur** et **une cheminée** formée de planches épaisses (*laon*). Des travaux, conduits dans les années 1370 sur la tour, voient la mise en œuvre de dix mille bardeaux (*encelles*), permettant donc de couvrir une toiture de quelque 100 à 200 m^2. A la même époque, le maçon Jean installe six fenêtres à encadrement de pierre et met en œuvre vingt-cinq toises de maçonnerie, soit 125 m^3, pour la construction d'un corps de logis, ce qui correspond, à titre d'exemple, à un bâtiment de dix mètres sur huit et haut de six mètres en considérant un mur de 0,6 m d'épaisseur. Ce n'est donc pas d'une reconstruction de l'ensemble du château dont il s'agit, contrairement à ce qui a pu être affirmé. Lors de la dernière phase de travaux

Fig. 8. Château de Rochefort. Vestiges du réduit seigneurial en 2012 (OPAN)

documentés, en 1425 et 1438, on achète encore cinq mille puis six mille petits bardeaux (*clavins*) pour le château et les premières tuiles (*tielles*) sont mentionnées peu avant 1440, lorsqu'on en acquiert trois mille.

[25] A. Piaget & J. Lozeron, « Le château de Rochefort… ».

Le réduit seigneurial

Le point le plus élevé de l'éperon est occupé par le principal corps de bâtiment qui forme un quadrilatère d'environ 14 m par 17 m, aux murs extérieurs épais de 1,2 m, et subdivisé par des murs de refend. Dans les limites des observations aujourd'hui possibles et des relevés de nos prédécesseurs, on peut peut-être identifier un état ancien de cet ensemble associant une tour carrée d'environ 6,5 m de côté aux murs épais de 1,6 m et un bâtiment un peu plus vaste doté d'au moins un étage et probablement d'une cheminée à en croire les traces observées sur la face nord de la tour. Ces bâtiments jouxtaient une petite cour sur leur flanc oriental. La tour a été fouillée anciennement et il s'agit visiblement de celle qui a été vidée en 1862 sur une profondeur de 18 pieds (5,3 m)[26]. Ses parements en roc sont soignés et composés, à l'extérieur comme à l'intérieur, de petits moellons calcaires quadrangulaires au parement régulièrement dressé et qui sont tout aussi régulièrement assisés. Aucune trace d'ouverture ou de plancher n'a été observée sur les parements visibles. Le blocage est formé de moellons plus irréguliers et d'éclats noyés dans le mortier. Cet ensemble évoque très largement les petites fortifications publiques et privées, qui, entre le IV^{e} siècle et le XII^{e} siècle sont caractérisées par la présence d'une étroite tour-beffroi quadrangulaire, haute de 15 à 20 m, au sein d'une petite enceinte angulaire. Entre le X^{e} siècle et le début du XIII^{e} siècle, un tel ensemble, comprenant un corps de logis à *aula* (grande salle seigneuriale) jouxtant la tour, correspondrait bien au réduit seigneurial des premiers châteaux féodaux. La présence d'une tour-beffroi « romane » a d'ailleurs été constatée dans plusieurs châteaux voisins de Rochefort, à Grandson, Môtiers, Gorgier, Colombier, Vaumarcus ou Boudry.

Par la suite, une construction couverte semble avoir occupé l'ensemble de la petite cour rectangulaire comme l'atteste l'aménagement de murs de refends, qui dessinent au-moins trois volumes distincts, dans ce qui deviendrait alors une grosse construction en forme de tour. Cette dernière serait *la tour* que les comptes de la fin du Moyen-Age distinguent du *maysonnement.* La petite tour-beffroi carrée est en effet bien trop étroite (40 m^2) pour les dix mille bardeaux (100-200 m^2) nécessaires à la couverture de *la tour* vers 1370, alors que les murs du *maysonnement* sont en construction. A la même époque, les comptes neuchâtelois désignent volontiers par le terme tour, les massives tours-salles rectangulaires servant tout à la fois de grande salle, de logement et de dernier refuge, qui caractérisent les châteaux de Boudry, Môtiers ou Valangin. Comme à Rochefort, ces tours-salles, qui remplacent ou englobent, à partir de la fin du XIII^{e} siècle, les anciennes tours-beffrois, font face au côté le

[26] « Le château de Rochefort, extrait … », *Le Véritable messager boiteux de Neuchâtel,* 1863.

Fig. 9. Château de Rochefort. Restitution en plan du château d'après les vestiges (OPAN)

plus exposé d'un éperon rocheux, protégeant la cour de leur masse et surplombant l'entrée du château[27]. Puisque, comme nous l'avons vu, aucun travail d'envergure n'a été entrepris dans le château au XV^e^ siècle et que la couverture de la tour doit être remplacée dans les années 1370, on peut estimer que ce réaménagement du réduit seigneurial intervient avant 1350.

L'enceinte

Autour du réduit seigneurial, on parvient encore à observer les restes d'une enceinte irrégulière étroitement liée à la topographie et qui correspond aux limites du replat sommant l'éperon rocheux. Son tracé exact est difficile à déterminer, puisque les parements restants sont le plus souvent masqués par les moellons effondrés, ce qui ne permet, par ailleurs, que d'estimer son épaisseur à environ 1,5 m, alors qu'une lettre adressée au *Véritable messager boiteux de Neuchâtel* juste après les fouilles de 1862 indique la présence de murs de six pieds d'épaisseur soit 1,8 m[28]. Cette différence correspond peut-être à une surépaisseur de la base de l'enceinte que le plan de 1879 signalerait sous la forme d'un ressaut de maçonnerie. La répartition des vestiges révèle l'existence d'un ensemble fermé formant une cour allongée au centre de laquelle se trouve le réduit seigneurial. Ce mur relativement fin et dépourvu de flanquement n'est probablement pas postérieur au XIII^e^ siècle et devait protéger la basse-cour du premier château seigneurial, lieu d'activités économiques et agricoles mais aussi refuge pour les

Fig. 10. Château de Rochefort.
Vestiges de l'enceinte en 2012 (OPAN)

[27] Christian de Reynier, « Villae, castri et châteaux-forts : Les sièges du pouvoir à Neuchâtel, du second royaume de Bourgogne à la fin du Moyen-Age » dans Jacques Bujard, Christian de Reynier, *Les châteaux et les villes du Pays de Neuchâtel au Moyen-Âge, apports récents de l'archéologie, Moyen-Age : revue de l'Association suisse châteaux forts,* Bâle, 2006, 2, pp. 69-89.

[28] « Le château de Rochefort, extrait… », *Le Véritable messager boiteux de Neuchâtel,* 1863.

populations voisines. Le chemin d'accès au château aboutit à l'extrémité sud de l'enceinte et longe tout le côté oriental de l'éperon du nord au sud, assurant ainsi *l'adextrement* (exposition du côté droit non protégé par le bouclier) d'un éventuel assaillant progressant vers l'entrée du château. En partie taillé dans la roche, il n'a d'autre fonction que l'accès au château et n'est donc certainement pas postérieur à son abandon. Le tracé de l'enceinte est bien lisible dans sa partie nord, mais beaucoup moins au sud du réduit seigneurial, où il est même difficile de distinguer les maçonneries des formations rocheuses naturelles, ce qui laisse deviner une possible différence structurelle entre les deux parties du mur. Tout comme une mention de 1440/1441 qui signale explicitement la porte « **devant** le chastel[29] », le resserrement de l'enceinte au niveau de la tour renforce l'idée que la partie sud de l'enceinte formait une avant-cour distincte. Il pourrait s'agir plus spécifiquement d'une défense avancée de l'entrée, éventuellement plus tardive car plus typique de la militarisation des anciens châteaux seigneuriaux à partir du deuxième tiers du XIII[e] siècle. La défense de cette zone au relief naturellement plus doux est encore renforcée par un fossé artificiel creusé dans la roche, qui a aussi pu servir de carrière, puisque les mentions d'extraction de « pierres franches »[30] sont anormalement nombreuses dans les comptes du châtelain, laissant supposer que le lieu d'exploitation était peut-être proche et directement supervisé par ce dernier.

Le fonctionnement habituel de ce genre d'édifice implique la présence dans la cour d'une écurie et d'une grange servant en particulier à stocker les revenus en nature de la seigneurie ou de la châtellenie. On trouve, à Rochefort, quelques traces d'aménagements maçonnés, qui, à l'exemple de Môtiers et Boudry, attestent la forte densité de telles constructions dans les cours des petits châteaux. De par sa position en hauteur, ce genre de château ne peut compter sur le passage d'un ruisseau ou le captage d'une source de surface, c'est pourquoi son approvisionnement en eau est généralement assuré par une citerne ou un puits, mais ni l'un ni l'autre n'est attesté pour l'heure à Rochefort.

Le corps de logis nord

A l'extrémité nord de l'enceinte principale, on observe les restes beaucoup plus ténus d'un second corps de bâtiment aux murs moins épais. Ce bâtiment occupait toute l'extrémité de la cour, sa façade rectiligne la traversant de part en part sur une longueur de 18 m. Or si l'on considère une construction

[29] A. Piaget & J. Lozeron, « Le château de Rochefort… ».
[30] A. Piaget & J. Lozeron, « Le château de Rochefort… ».

d'un étage sur rez-de-chaussée aux murs épais de 0,7 m et éventuellement dotée d'aménagements maçonnés à l'intérieur, on obtient bien le volume de maçonnerie facturé par le maçon Jean pour la construction du nouveau logement, vers 1370 (voir supra). On peut même supposer que, pour des raisons évidentes, les six fenêtres de pierre devaient être situées sur la nouvelle façade côté cour et non dans l'enceinte. La mention de trois épis de faitage (*espey*) évoque par ailleurs des toitures à croupes plutôt pentues. L'un d'entre eux a pu coiffer la tour d'escalier qui pourrait correspondre aux vestiges d'une structure polygonale située hors-œuvre à l'arrière du logement et qui aurait aussi pu servir de tour défensive, à la manière des tours contemporaines de Môtiers ou Boudry. La cheminée au manteau de bois n'a pas été située, mais à partir du XIV[e] siècle, le poêle – le fourneau de Monseigneur

Fig. 11. Château de Rochefort. Clef en fer à canon plein, anneau circulaire plat et panneton plat à pertuit ouvert. (XI[e]-XIII[e] siècle?)

en est un – devient le moyen de chauffage domestique habituel, alors que la cheminée est réservée à la grande salle et à la cuisine.

Dès la fin du XIV[e] siècle, le château dispose donc de deux corps de logis distincts, probablement l'un pour le châtelain et l'autre pour le seigneur lorsqu'il est de passage, ce qui n'est explicitement attesté par les sources publiées que pour la comtesse Isabelle à la fin des années 1370[31]. Remarquons qu'à Môtiers, c'est aussi à cet emplacement, au fond de la cour, que les comtes font construire au XV[e] siècle un nouveau logement, doté d'une viorbe, là où se trouvait déjà une chapelle[32], et c'est clairement le nouveau logement qui est dévolu au comte[33].

Les histoires du château

[31] A. Piaget & J. Lozeron, « Le château de Rochefort… ».

[32] Chr. de Reynier, « Villae, castri et châteaux forts… » et Chr. de Reynier, « Le château de Môtiers et la tour Bayard », dans Lionel Bartolini et al., *Le Val-de-Travers : une région, une identité,* Hauterive, 2008, pp. 77-84.

[33] Chr. de Reynier, « Le château de Môtiers… ».

Rochefort sur Colombier à la fin de l'Antiquité (III^e - VII^e siècles)

Le toponyme Rochefort est attesté en latin dès la fin du XII^e siècle – *rupe forti*[34]– puis en français dès 1236 – *Rochifort*[35]. Il est dépourvu d'article, ce qui indique un nom formé avant le XI^e siècle. Dans le détail, ce toponyme est composé du mot *roche* (du latin *rupes,* « roc »), qui a aussi signifié au Moyen-Age « forteresse escarpée ou située sur un éperon rocheux » (de l'ancien français *roche,* « château-fort bâti sur une roche » et du latin médiéval et

Fig. 12. Château de Rochefort. Antoninien de Tétricus I (268-273) frappé à Cologne (MAHN, Spoerri, « Découvertes monétaires récentes… »)

gaulois **rocca,* « roche ») et du mot *fort* signifiant « endroit fortifié » (du latin *fortis,* « fort, robuste »). Un tel toponyme désigne donc presque à coup sûr un site fortifié antérieur à l'an Mil. La redondance « château de Rochefort » n'est attestée que depuis 1294 sous la forme *castrum de Rupeforti*[36]. Les toponymes *Rochefort dessus* et *Rochefort dessous* indiquent que c'est bien du promontoire rocheux accueillant aujourd'hui encore les ruines du château de Rochefort dont il s'agit.

La présence à Rochefort d'un certain nombre de trouvailles isolées – en particulier des tuiles romaines et une monnaie du III^e siècle de notre ère (Fig. 12-13) – atteste l'occupation du site à la fin de l'Antiquité et ouvre la piste d'une origine antique du château[37]. Rappelons que durant l'Antiquité, le Val-de-Travers est un itinéraire trans-jurassien actif, le toponyme Meudon aux Verrières évoquerait déjà la présence d'une fortification gauloise sur cet axe[38] reliant les plaines de la Saône et le Plateau suisse par Pontarlier, la cluse de Joux, le col des Verrières, la cluse de Saint-Sulpice, le Val-de-Travers et la

[34] Georges-Auguste Matile, *Monuments de l'histoire de Neuchâtel / publiés par les ordres et aux frais de Sa Majesté Frédéric-Guillaume IV, roi de Prusse, prince souverain de Neuchâtel et Valangin,* Neuchâtel, 1844-1848, ici vol. 1, 1844, p. 54, n° 43.

[35] G.-A. Matile, *Monuments…,* vol. 1, p. 90, n° 106.

[36] J. Courvoisier, *MAH,* p. 346.

[37] Daniel Vouga, *Préhistoire du pays de Neuchâtel, des origines aux Francs,* Neuchâtel, 1943 et OPAN, Laténium, dépôt.

[38] Wulf Müller dans Chr. de Reynier, « Le château de Môtiers… ».

cluse de Noiraigue. Le Val-de-Travers, le Val-de-Ruz et le Littoral neuchâtelois sont par ailleurs bien occupés et intégrés à l'organisation territoriale romaine. Un établissement romain situé au sommet d'une éminence, en bordure d'une route de transit, à proximité d'un accident géologique majeur et dominant la plaine alentour ne pourrait être que religieux, à l'image des sanctuaires voisins du Chasseron et de Cressier/Crêt-de-la-Cure, ou militaire. Le destin castral du site nous pousse cependant, et assez arbitrairement, à privilégier la seconde piste. Au IV^e^ siècle, suite aux invasions de la fin du III^e^ siècle, le Rhin est à nouveau fortifié par les empereurs et sous Valentinien I^er^ (364-375), des tours de pierre (*burgi*) et fortifications (*castra*) sont construites en nombre sur le Rhin, mais aussi sur des points stratégiques de l'arrière-pays, dans le cadre de dispositifs planifiés de mise en surveillance d'une route[39]. C'est en particulier le cas, de part et d'autre du Jura neuchâtelois, des *castra* de Mandeure, Soleure et Yverdon, ainsi que du passage fortifié sur la Thielle à Aegerten (BE). Les *burgi* attestés sur des sites de hauteur ont la forme d'une tour de six à onze mètres de côté, qui est soit associée à un rempart, soit, plus rarement, isolée comme sur les sites de hauteur d'Ecrille (F, Jura) et d'Entersburg (D, Hontheim, Rhénanie-Palatinat)[40]. A titre de pure hypothèse, on notera que la situation de Rochefort, sur la route du Val-de-Travers et surveillant les voies terrestres et lacustres du pied du Jura justifierait un tel établissement, qui serait alors à l'origine du château seigneurial médiéval.

Fig. 13. Château de Rochefort. Fragment de tegula romaine (OPAN)

Au-delà de ce programme de fortifications publiques, l'Antiquité tardive et le haut Moyen-Age sont caractérisés par deux phénomènes : la mise en défense de certaines *villae,* qui comprennent dès lors souvent une tour directement associée à la *villa* comme à Rheinbach (D, Rhénanie du Nord-Westphalie), où une tour de huit mètres de côté, ceinturée d'un fossé, a été mise en évidence à proximité d'une *villa* occupée au IV^e^ siècle[41] ; et surtout la présence de nombreuses forteresses-refuges généralement situées sur les

[39] Raymond Brulet, « L'organisation territoriale de la défense des Gaules pendant l'Antiquité tardive », dans M. Reddé, R. Brulet, R. Fellmann, J.-K. Haaebost (dir.), *L'architecture de la Gaule Romaine : les fortifications militaires,* Bordeaux, 2006.

[40] Ph. Gandel, D. Billoin, S. Humbert, « Ecrille "La Motte" (Jura) : Un établissement de hauteur de l'Antiquité tardive et du Haut Moyen-Age », *Revue archéologique de l'Est 5,* 2008.

[41] R. Brulet, « L'organisation territoriale... », p. 371.

hauteurs. Ces acropoles d'établissements ouverts situés en plaine sont qualifiées par les auteurs contemporains de *castrum, castellum, oppidum,* mais aussi de *rocca, petra* ou *spelunca,* comme le signale Sidoine Apollinaire (430-486) qui associe plusieurs *castra* et *villae* de plaine dans ses récits[42]. Plus tard, à l'époque carolingienne, on retrouve dans l'organisation des vicairies, qui constituent alors la base de l'organisation du territoire, cette association entre le siège d'une autorité civile, son domaine agricole, son église publique et un point d'appui militaire situé en hauteur[43]. Au pied de Rochefort, à moins de cinq kilomètres, se trouve le principal établissement antique de la région, à Colombier. Au III^e^ siècle de notre ère, Colombier est un centre domanial formé d'un palais résidentiel d'une ampleur assez extraordinaire et d'annexes, y compris des infrastructures portuaires, composant une des plus grandes *villae* du nord des Alpes[44]. L'archéologie a montré qu'outre différentes traces d'occupation du haut Moyen-Age (tombes, monnaies et mobilier), les murs du château médiéval de Colombier reprenaient une partie des élévations antiques, indiquant une évolution architecturale continue du site depuis l'Antiquité[45], alors que l'histoire, nous le verrons, atteste son importance institutionnelle au X^e^ siècle et ses liens étroits avec Rochefort au Moyen-Age. Une hypothèse plausible placerait donc la fortification du site de Rochefort durant l'Antiquité tardive ou un peu plus tard, comme refuge et point d'appui défensif de la *villa* puis *curtis* de Colombier et de ses alentours. Ces proto-forteresses sont généralement des refuges naturels, entourés de falaises ou situés dans un méandre, qui ne semblent pas toujours pourvus d'enceintes ou qui, fréquemment, réutilisent l'ancien rempart d'un éperon barré préhistorique. Quelques indices vont d'ailleurs dans le sens d'une occupation préhistorique de l'éperon de Rochefort. Ainsi une notule de 1937 attribue à Paul Vouga l'identification de vestiges du Néolithique

[42] P. Porte, *Larina de l'Antiquité tardive au Moyen-Âge, Domaines ruraux et forteresses de hauteur,* t. 2, Mémoires publiés par l'Association française d'archéologie mérovingienne, tome XXVbis, Biarritz, 2011.

[43] Jean-François Boyer, « Les circonscriptions civiles carolingiennes à travers l'exemple limousin », *Cahiers de civilisation médiévale,* 1996, pp. 235-261. J.-P. Chambon, « L'agencement spatial et fonctionnel des vicairies carolingiennes dans le midi de la Gaule : une approche linguistique », *Revue de linguistique romane,* 1999, pp. 55-174. Ch. de Reynier, « Engollon et les origines du Val-de-Ruz », dans J. Bujard, M. Evard, Ch. de Reynier (dir.), *L'église Saint-Pierre d'Engollon au travers des siècles, Nouvelle revue neuchâteloise* 101, 2009, pp. 31-35.

[44] *Le palais de Derrière la Tour à Avenches,* 2 vol. (Aventicum 16-17), *Cahiers d'archéologie romande* 117-118 et P. Blanc, D. Castella, S. Delbarre-Bärtschi, *Palais en puzzle : splendeurs et misères d'une demeure d'exception d'Aventicum,* Avenches, 2010.

[45] J. Bujard, J.-D. Morerod, « Colombier NE, de la "villa" au château : l'archéologie à la recherche d'une continuité », dans R. Windler, M. Fuchs (dir.), *De l'Antiquité tardive au Haut Moyen-Age (300-800) : Kontinuität und Neubeginn,* Bâle, 2002, pp. 49-57.

et du Paléolithique sur le site du château[46], mais on peut se demander si le rédacteur n'a pas élargi le domaine de la grotte de Cotencher située à 300 m en contrebas, un site préhistorique bien connu. Par contre la présence de céramique de l'âge du Bronze ou du premier âge du Fer est indéniable[47]. La situation du gisement évoque d'ailleurs les éperons barrés et les sites de hauteur bien connus à ces époques, tout comme la présence d'une

pierre à cupule – s'il ne s'agit pas d'un aménagement médiéval mal identifié. Ces pierres, très fréquentes au pied sud du Jura, sont attestées depuis le Néolithique et, dans de nombreux cas, elles occupent un site dominant formant point de vue ; leur densité est aussi remarquable dans les régions qui, comme le Plateau de Bevaix, au pied de Rochefort, connaissent le mégalithisme.

Fig. 14. Château de Rochefort. Pierre à cupule (OPAN)

Au haut Moyen-Age, ces refuges sont éventuellement complétés d'une enceinte irrégulière étroitement liée au relief et dotée d'une porte située dans le mur barrage, parfois doublé d'un fossé sec. A l'intérieur, on peut trouver un « fortin » commandant la place, divers bâtiments et éventuellement une chapelle, mais, de par leur fonction de refuge, ces sites englobent souvent une vaste surface non bâtie susceptible d'accueillir temporairement hommes et bêtes. Ce type de structure, qui commence à être bien connu sur l'autre versant du Jura[48], est aujourd'hui considéré comme étant à l'origine de nombreux châteaux-forts seigneuriaux romans.

[46] *MN,* 1937, p. 183.

[47] OPAN, Laténium, dépôt.

[48] Ph. Gandel, D. Billoin, S. Humbert, « Ecrille "La Motte" (Jura)… ».

Naissance d'une seigneurie (IX^e^-XI^e^ siècles)

A la fin du premier millénaire, alors que la région fait partie du royaume de tradition carolingienne de Bourgogne et d'Arles (888-1033) dirigé par la **dynastie des Rodolphiens,** le site de Colombier semble avoir gardé une certaine ampleur architecturale et est un siège seigneurial important. Grâce aux travaux récents de Jean-Daniel Morerod, François Demotz et Maurice de Tribolet et à une lecture plus attentive du territoire, Colombier semble devoir être considéré comme le chef-lieu d'une véritable province royale à fonction de Marche, chef-lieu transféré vers l'an Mil à Neuchâtel, *regalissima sedes*[49]. Le statut élevé de Colombier ressort déjà lorsque, le 12 décembre 937, y sont célébrées les noces de la reine Berthe de Bourgogne et de sa fille Adélaïde (la future impératrice) avec Hugues et Lothaire, très bourguignons rois d'Italie[50]. A cette époque, Colombier est une *curtis,* soit le centre résidentiel d'un domaine aristocratique, mais le mot peut alors aussi signifier, résidence/palais royal ou fisc[51]. Il semble dépendre en partie du chapitre Saint-Etienne de Besançon, principal centre urbain du royaume, puisqu'en 944 le chapitre peut remettre à un certain Ursnatus, une terre au *locus* de Colombier (ce n'est pas de Colombier qu'il s'agit mais bien d'une terre se trouvant sur son territoire), à transmettre ensuite à sa fille Adèle. En échange, Ursnatus, un familier du roi Conrad[52], remet au chapitre de Besançon des biens assez considérables répartis entre Areuse et Soleure, ce qui, comme son patronyme, indiquerait qu'il est probablement originaire de la région[53]. La quantité de biens échangés signale l'importance de cette terre de Colombier[54], alors que ces textes mentionnent Colombier sans le relier à une quelconque juridiction régionale, ce qui est généralement caractéristique d'une propriété royale[55] ; les personnes parties prenantes dans ces documents sont d'ailleurs toutes des proches des rois de Bourgogne. A la fin

[49] M. de Tribolet dans *Neuchâtel en 1011,* actes du colloque tenu à Neuchâtel en 2011, à paraître dans la *RHN* en 2013. F. Demotz, *L'an 888: le royaume de Bourgogne: une puissance européenne au bord du Léman,* Lausanne, 2012 (Le savoir suisse 83), J.-D. Morerod & G. Oguey, «Autour d'un millénaire: les plus anciennes sources neuchâteloises (937-1154)», *RHN,* 2011, pp. [130]-237.

[50] J.-D. Morerod & G. Oguey, «Autour d'un millénaire…».

[51] J.-F. Niermeyer, *Mediae Latinitatis lexicon minus = Lexique latin médiéval-français/anglais = A medieval Latin-French/English dictionary,* Leiden, 1976, pp. 295-296.

[52] M. de Tribolet, *RHN,* 2013.

[53] M. de Tribolet, *RHN,* 2013.

[54] J.-D. Morerod & G. Oguey, «Autour d'un millénaire…».

[55] M. de Tribolet, *RHN,* 2013.

du Ier millénaire, Colombier est donc très probablement le centre résidentiel d'un domaine en lien étroit avec le pouvoir royal et occupé par un fonctionnaire ou un familier.

Fig. 15. Colombier et la plaine littorale vue du Rocher des Tablettes, juste au dessus de Rochefort (OPAN).

Or, aux alentours de l'an Mil, plusieurs documents attestent qu'un puissant personnage réside dans la région. Il s'agit de **l'avoué-comte Rodolphe** dont la famille, les **Sigiboldides** originaires de la région de Vienne (F-Drôme), constitue un des plus solides appuis des rois Rodolphiens de Bourgogne, qui, en échange, leur confient d'importants domaines en Suisse occidentale et en Savoie[56]. Rodolphe est visiblement bien doté dans la région lorsqu'il fonde, en 998, le prieuré clunisien Saint-Pierre de Bevaix à proximité d'une église plus ancienne dédiée à saint Etienne[57]. C'est un personnage d'une réelle envergure, proche des Rodolphiens, qui remet à la nouvelle fondation de Bevaix un patrimoine foncier important, qui, en plus du plateau de Bevaix, comprend en particulier la *villa* de *Broch* (Brot-Dessous) et s'étend jusqu'à la montagne de *Nigra Aqua* (Noiraigue)[58]. En 1011, le roi Rodolphe III confie au clan, viennois lui aussi et éventuellement lié aux Sigiboldides, de sa nouvelle épouse Ermengarde, un territoire d'un seul tenant comprenant les *villae* d'Auvernier et Saint-Blaise et

[56] F. Demotz, *L'an 888 : le royaume de Bourgogne…,* 2012.

[57] J.-D. Morerod & G. Oguey, « Autour d'un millénaire… » ; Germain Hausmann, « Le prieuré », dans J.-P. Roth (coord.), *Bevaix : mille ans d'histoire, Nouvelle revue neuchâteloise* 57, 1998, pp. 15-26.

[58] Pour une édition de l'acte de fondation et une histoire du prieuré de Bevaix : G. Hausmann, « Le prieuré.. » ; J.-D. Morerod & G. Oguey, « Autour d'un millénaire… ».

la forteresse de Neuchâtel (*Novum Castellum regalissimam sedem*)[59]. Vers 1080, l'arrière-petit-fils de Rodolphe fonde un prieuré clunisien à Corcelles-Cormondrèche en lui donnant en particulier l'église de Coffrane dans le Val-de-Ruz et des biens situés à Corcelles jusqu'au bord du lac[60]. Une analyse un peu poussée de la répartition de ces lieux nous indique que Rodolphe et sa famille possèdent en fait tous les villages obligatoirement traversés par l'itinéraire trans-jurassien du Val-de-Travers et par celui du pied du Jura, canalisé ici entre la montagne et la rive du lac de Neuchâtel sur près de 30 kilomètres ; deux routes d'une certaine importance dès l'époque romaine, comme nous l'avons vu. Le principal intérêt de l'itinéraire par le Val-de-Travers est de constituer le chemin le plus court entre les plaines de la Saône

Fig. 16. Situation des possessions vienno-sigiboldides et principaux chemins de transit de la rive nord du lac de Neuchâtel au début du XI[e] siècle. (OPAN)

[59] J.-D. Morerod & G. Oguey, « Autour d'un millénaire… ».
[60] J.-D. Morerod & G. Oguey, « Autour d'un millénaire… ».

et la moyenne vallée de l'Aar, soit le Plateau suisse. Cependant, cette voie est marquée par deux passes difficiles, deux cluses situées aux extrémités du Val-de-Travers, la route de la Chaîne à Saint-Sulpice et celle de la Clusette à Noiraigue. Pendant longtemps il devait être presque impossible d'y faire circuler des chars, au contraire du grand itinéraire commercial du col de Jougne / Les Clées situé plus au sud. Par contre, des hommes à pied, des convois de mules ou des cavaliers pouvaient s'y faufiler et bénéficier ainsi d'un gain de temps considérable. Ces caractéristiques sont particulièrement intéressantes pour les militaires évidemment, mais aussi pour le transport de l'or blanc, le sel, dont l'énorme valeur ajoutée autorisait un transport par faibles quantités à dos de mulets. Les salines comtoises, principales sources de sel pour la Suisse jusqu'au XIX^e^ siècle, sont exploitées dès avant l'époque romaine et les documents historiques attestent que, dès avant le XV^e^ siècle, l'approvisionnement « des Allemagnes » en sel de Salins passe volontiers par le Val-de-Travers[61]. Localement, le village de Noiraigue est situé à l'extrémité orientale et au fond de la vallée dans un cirque formé des falaises qu'on appelle aujourd'hui les Rochers de la Clusette dominés par la Roche-Blanche, soit l'extrémité de la barre rocheuse du Montauban (du latin *mons* « montagne » et de l'adjectif *albus* « blanc »), qui s'étend sur six kilomètres jusqu'à Rochefort. A partir de Noiraigue, le Val-de-Travers se transforme rapidement en une gorge étroite et impraticable, surplombée de 600 m par le Montauban et pour continuer sa progression vers le Plateau, le voyageur doit alors rejoindre par un chemin à flanc de falaise – le passage de la Clusette – le replat qui, à mi-pente du Montauban, accueille justement le village de Brot, avant d'atteindre au niveau de Rochefort les routes faciles qui descendent vers le Vignoble, par Corcelles, ou progressent vers le fertile Val-de-Ruz par Coffrane. En plaine, entre lac et Jura et de l'embouchure de l'Areuse à celle de la Thielle, les territoires de Bevaix, Auvernier, Neuchâtel et Saint-Blaise occupent le littoral sur quinze kilomètres le long de la vieille route de la *Vy d'Etra.* Cet itinéraire, qui a été attesté archéologiquement depuis l'époque romaine, franchit en particulier l'Areuse à Pontareuse et le torrent du Seyon à Neuchâtel avant d'atteindre Saint-Blaise, d'où il bifurque vers le Plateau suisse par l'Entre-Deux-Lacs et vers Bâle à travers le Jura. La continuité des propriétés rodolpho-vienno-sigiboldides entre l'Areuse et la Thielle permet aussi l'existence d'un domaine foncier particulièrement étendu profitant par ailleurs des importantes ressources piscicoles des lacs et rivières et de la proximité d'itinéraires commerciaux, puisque certains

[61] J.-D. Morerod, « Le Val-de-Travers, voie commerciale », dans L. Bartolini et al., *Le Val-de-Travers…,* pp. 53-58.

de ces établissements pouvaient, comme à l'époque romaine, posséder des infrastructures de transbordement, particulièrement intéressantes le long de la grande voie fluvio-lacustre formée des Trois-Lacs subjurassiens et de l'Aar.

Bien que situés au cœur de ce domaine, deux sites ne sont jamais mentionnés par les documents de cette époque concernant Rodolphe et sa famille, soit Colombier et Rochefort, ce dernier verrouillant pourtant le dispositif de manière évidente. Ceci s'explique certainement par la nature de ces documents, soit des transactions aboutissant à une cession totale ou partielle de la propriété des lieux mentionnés. On en déduit que Colombier et Rochefort n'ont alors pas fait l'objet de transaction de ce type, peut-être parce qu'ils constituaient justement le cœur inaliénable du domaine. N'oublions pas, nous l'avons vu, que les rares mentions « pré-rodolphiennes » de Colombier au X[e] siècle vont déjà dans le sens d'un statut très particulier du site, alors qu'une certaine unité territoriale semble caractériser l'ensemble du bassin de la basse Areuse, qui correspond à la grande et ancienne paroisse de Pontareuse à laquelle étaient rattachés Cortaillod, Boudry, Rochefort et Brot au Moyen-Age. L'influence directe des rois de Bourgogne ressort aussi de la forte présence du vocable Saint-Etienne (Saint-Etienne de Colombier,

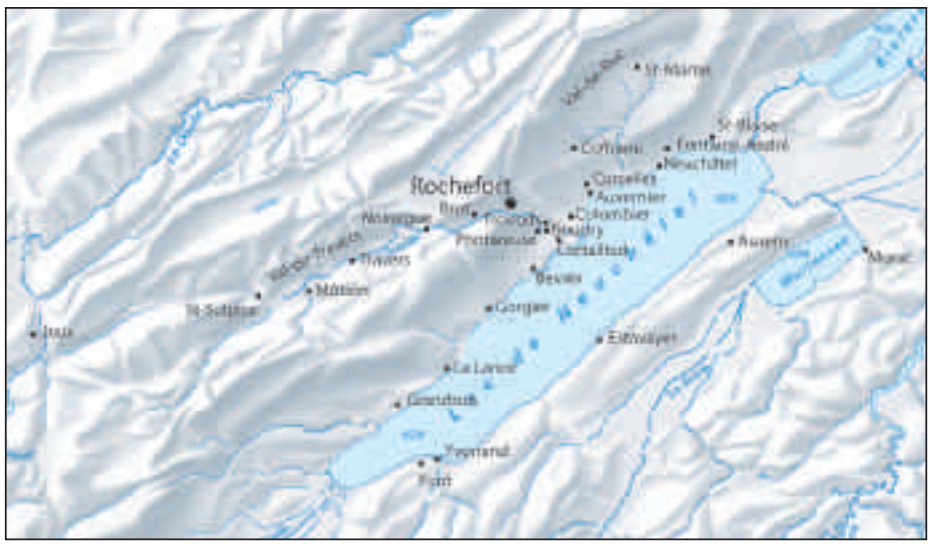

Fig. 17. Carte de situation des lieux mentionnés dans l'article (OPAN)

Saint-Etienne de Bevaix et la chapelle *Sancti Stephani de Montesillom,* soit Saint-Etienne de Montezillon entre Rochefort et Coffrane mentionnée en

1318[62]), premier martyr de la Chrétienté auquel les Rodolphiens montrent un attachement certain, à l'image de l'ancienne cathédrale Saint-Etienne de Besançon ou de la chapelle royale Saint-Etienne de Soleure.

Autour de l'an Mil et de manière générale, les rois de Bourgogne ont ainsi confié à leurs proches la garde de plusieurs passages et forteresses stratégiques, le long des cours d'eau ou à proximité de certains cols[63]. Dans notre région notamment, le long conflit avec le duché de Souabe autour de Bâle et de l'Argovie pousse les Rodolphiens à verrouiller la vallée de l'Aar, principal axe de pénétration en direction de la vallée du Rhône et du comté de Bourgogne (Franche-Comté), un rôle assumé principalement par les forteresses de Morat et Neuchâtel[64]. Visiblement, les Viennois jouent un rôle important dans cette stratégie et ils se voient confier, nous l'avons vu, le grand *castrum* de Neuchâtel, mais aussi de plus petites forteresses comme le château de Font près d'Yvonand (*Font regale castellum* en 1011)[65]. Dans ce dispositif, Rochefort occupe une position géographique et topographique particulièrement favorable et il est à peu près certain qu'il s'y trouvait un point d'appui et de surveillance, alors que sa position dominante, visible de très loin, pourrait aussi signaler une volonté de mise en scène topographique, de marquage du territoire.

Mais les rois de Bourgogne se sont aussi beaucoup appuyés sur les évêques et les fondations religieuses tant pour relayer leur pouvoir sur le terrain que pour contrebalancer l'ascension des grands aristocrates, du type justement de Rodolphe[66]. Dans la région, on observe ainsi que l'autre institution « structurante » majeure du territoire semble avoir été le prieuré Saint-Pierre de Vautravers à Môtiers. L'archéologie a révélé l'ancienneté (VI^e^ siècle) et surtout le fort développement de la fondation sous les Rodolphiens[67] – elle comprend, vers l'an Mil, trois églises, dont l'une, longue de 25 m, est bâtie au X^e^ siècle, et une autre est remplacée au XI^e^ siècle par un bâtiment deux fois plus vaste, entièrement neuf et long de plus de 30 m. Saint-Pierre de Vautravers, dont on ignore le nom au haut Moyen-Age, tient alors l'essentiel de son patrimoine dans le Val-de-Travers, à l'extrémité sud-ouest du lac de

[62] E. Siegrist, « D'où viennent les noms de lieux, de cours d'eau et des patrons des anciennes églises du pays de Neuchâtel », *RHN 141,* 2004, pp. 145-168, p. 161.

[63] F. Demotz, *L'an 888 : le royaume de Bourgogne…,* 2012.

[64] F. Demotz, *L'an 888 : le royaume de Bourgogne…,* 2012.

[65] J.-D. Morerod & G. Oguey, « Autour d'un millénaire… ».

[66] F. Demotz, *L'an 888 : le royaume de Bourgogne…,* 2012.

[67] J. Bujard, J.-D. Morerod, Chr. de Reynier, « Les églises du Val-de-Travers au Moyen-Age », dans L. Bartolini et al., *Le Val-de-Travers…,* pp. 59-64.

Neuchâtel – entre Grandson et Yvonand – et dans le Val-de-Ruz[68]. Cette situation suppose à nouveau l'existence d'une route passant par Rochefort en direction du Val-de-Ruz où, de leur côté, les Sigiboldides possèdent Coffrane, nous l'avons vu, mais aussi la *villa* et l'église de Saint-Martin[69]. Il est remarquable que les domaines des deux institutions, l'une laïque et l'autre religieuse, malgré leur imbrication, ne semblent jamais se recouvrir – on peut supposer que les rois de Bourgogne y ont veillé – et que Rochefort y tient définitivement une position pivot.

Les seigneurs de Rochefort (XII^e siècle – 1268)

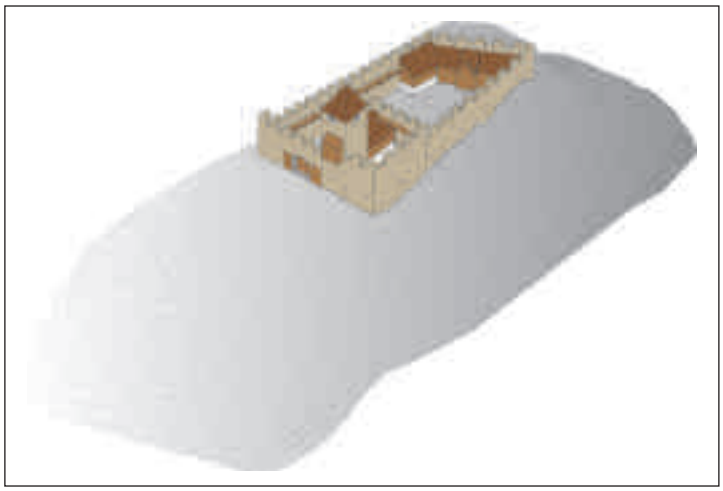

Fig. 18. Restitution hypothétique du château de Rochefort vers 1200 (OPAN)

En 998, une donation comme celle qui accompagne la fondation du prieuré de Bevaix ne concerne que l'usufruit remis au bénéficiaire et, bien qu'en Transjuranne – la Suisse romande – les Rodolphiens ont réussi longtemps à éviter la formation de dynasties comtales et à maintenir le caractère viager ou précaire des titres et avantages[70], le fondateur, l'avoué-comte **Rodolphe,** réserve explicitement l'avouerie du nouveau monastère à lui et à ses descendants. Suivons cette piste : en 1005, Rodolphe est toujours

[68] J. Bujard, J.-D. Morerod, M. de Tribolet, A. Glaenzer, « Un monastère suisse du haut Moyen-Age redécouvert : Saint-Pierre de Vautravers (Môtiers) : dossier », *Revue d'histoire ecclésiastique suisse 95,* 2001.

[69] J.-D. Morerod & G. Oguey, « Autour d'un millénaire… ».

[70] F. Demotz, *L'an 888 : le royaume de Bourgogne…,* 2012.

avoué du prieuré[71] et, en 1049, on évoque « le petit monastère de Bevaix transmis par feu Rodolphe, homme bon, à l'abbaye de Cluny »[72]. Vers 1080, nous l'avons mentionné, son arrière-petit-fils **Humbert** fonde un prieuré à Corcelles-Cormondrèche en le dotant de biens et droits situés à Corcelles, jusqu'au bord du lac (ce qui correspond à Auvernier), ainsi que de l'église de Coffrane avec toutes ses dépendances sauf deux sols dus à l'église Saint-Etienne de Bevaix[73]. Humbert est-il avoué de Bevaix comme sa filiation le suggère ? La chose est vraisemblable si l'on considère que la répartition géographique des biens semble toujours être la même, qu'il réserve explicitement les intérêts du prieuré de Bevaix et que la forme du texte laisse supposer qu'Humbert, qui évoque son père **Rodolphe,** ses enfants sans les nommer et son frère **Conon,** agit comme patriarche d'une famille qui aurait par ailleurs beaucoup perdu de ses possibilités à cette époque[74].

Bien plus tard, un acte daté du 15 avril 1268[75] nous apprend qu'un accord avait été conclu quelques temps auparavant entre plusieurs coavoués du prieuré de Bevaix. Il s'agissait de **Sibylle de Gorgier,** veuve de Renaud II d'Estavayer et mère de Jacques coseigneur d'Estavayer, de **Girard seigneur de Rochefort** et de **Pierre seigneur d'Asnens,** époux de la soeur de Girard de Rochefort. Mais, en 1268, un nouvel accord semble nécessaire, peut-être suite à l'extinction des Rochefort, puisque les protagonistes sont cette fois, **Jacques d'Estavayer,** fils de Sibylle, **Hermann d'Asnens,** fils de Pierre d'Asnens et neveu de Girard de Rochefort, et les coseigneurs de Colombier **Jacques et Renaud de Colombier.**

Les seigneurs de Gorgier sont très mal connus. En 1226, Sibylle de Gorgier est déjà mariée à Renaud d'Estavayer et, en 1252, Girard et Lambert « donzels » de Gorgier, peut-être ses frères s'il s'agit de la même famille, règlent une discorde avec les coseigneurs d'Estavayer, dont Renaud son époux. Le père de Sibylle est donc le plus ancien seigneur de Gorgier identifié et, en 1268, Sibylle est visiblement la dernière porteuse du nom[76]. ***Les seigneurs de Colombier*** ne sont pas beaucoup mieux connus au

[71] G.-A. Matile, *Monuments…,* vol. 1, p. 3, n° 2 ; J.-D. Morerod & G. Oguey, « Autour d'un millénaire… ».

[72] J.-D. Morerod & G. Oguey, « Autour d'un millénaire… ».

[73] J.-D. Morerod & G. Oguey, « Autour d'un millénaire… ».

[74] J.-D. Morerod & G. Oguey, « Autour d'un millénaire… ».

[75] G.-A. Matile, *Monuments…,* vol. 1, p. 139, n° 169. L. Montandon, « La maison de Colombier », *MN,* 1937, pp. 37-45.

[76] G. Hausmann, « Gorgier, de », dans *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS),* url : www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F20599.php, version du 12 juillet 2007.

XIII[e] siècle. Jacques et Renaud de Colombier, cités de 1249 à 1280, ont une tante, Perette, veuve en 1269 et on peut donc remonter à leur grand-père[77]. ***Les seigneurs de Rochefort,*** puisque c'est d'eux qu'il s'agit ici, apparaissent pour la première fois dans une pancarte (liste d'actes présentés sous une forme résumée mais néanmoins officielle) de l'abbaye de Montheron. **Humbert chevalier de Rochefort** (*Umbertus, miles de Rupeforti*), que nous nommerons **Humbert I[er],** y est cité comme un des témoins d'un acte des années 1180 dans lequel Ulric II de Neuchâtel, agissant certainement en tant qu'avoué du prieuré Saint-Pierre de Môtiers[78], se porte garant d'une donation faite par un particulier à Chevressy dans la région d'Yverdon. A la même époque, c'est certainement lui-aussi (*Humberto de rupe forti*) qui est témoin de la confirmation par l'évêque Roger de la donation du domaine de la Lance par Hugues de Grandson à Guillaume abbé de Fontaine-André[79], une abbaye étroitement liée aux Neuchâtel. Humbert I[er] est de la même génération, peut-être le frère de **Rodolphe** de Rochefort, père d'**Humbert II** et de **Falcon** de Rochefort ; ce dernier donne, en 1236, un homme de Corcelles près de Neuchâtel au chapitre de Lausanne, pour le repos de son âme ainsi que de celles de son père et de son frère[80]. Humbert II et Falcon sont de la même génération que le père de Sibylle de Gorgier et que le grand-père de Jacques et Renaud de Colombier. La génération suivante est représentée par **Girard** de Rochefort, bourgeois et maire de Neuchâtel en 1230, dont la sœur épouse Pierre 1[er] d'Asnens[81], et par un certain **E. de Rochefort,** maire du Val-de-Travers en 1230[82]. C'est aussi la génération de Sibylle de Gorgier et du père de Jacques et Renaud de Colombier. Tous les

Fig. 19. Éperon à tige courte et pointe bi-pyramidale. Les branches sont cassées (XII[e]-début XIV[e] siècle ?) (OPAN)

[77] L. Montandon, « La maison de Colombier... ».

[78] J.-D. Morerod, « La zone d'influence d'Ulric II dans l'Arc jurassien et la genèse du Comté de Neuchâtel (1140-1191) », *RHN,* 1999, pp. 237-246.

[79] G.-A. Matile, *Monuments…,* vol. 1, p. 54, n° 43.

[80] G.-A. Matile, *Monuments…,* vol. 1, p. 90, n° 106.

[81] Dans un acte du 22 août 1239, le chapitre de Lausanne inféode le fief d'Asnens en faveur du chevalier Pierre I[er] d'Asnens, beau-frère de Girard de Rochefort, bourgeois et maire de Neuchâtel en 1230 (P. de Castella, « La seigneurie de Delley », *Bulletin de l'Institut fribourgeois d'Héraldique et de Généalogie,* 1994, n° 23).

[82] J.-D. Morerod, « La zone d'influence d'Ulric II... ».

porteurs du nom Rochefort semblent avoir disparu avant 1268.

Géographiquement, Gorgier, Rochefort et Colombier sont les trois sièges de seigneurie les plus proches du prieuré de Bevaix et possèdent tous trois des vestiges de tours seigneuriales attribuables aux XI^e^-XII^e^ siècles ; on aimerait donc y trouver les principaux ayant-droits sur Bevaix. Or les sires d'Estavayer et d'Asnens, coavoués de Bevaix en 1268, ont justement pour épouses, une Gorgier pour l'un et une Rochefort pour l'autre. Il est donc fort probable que leurs droits sur Bevaix soient à l'origine ceux de la famille de leurs épouses, ce qui nous permet de réduire le nombre des coavoués de la première moitié du XIII^e^ siècle aux seules familles de Gorgier, Rochefort et sans doute Colombier. Ces trois maisons partagent avec les Sigiboldides, le même territoire et le titre d'avoué de Bevaix, laissant entrevoir la possibilité d'une filiation. Plus précisément, la seigneurie de Rochefort constitue la plus importante des trois en superficie et les premiers Rochefort connus, qui portent volontiers les prénoms Humbert et Rodolphe tout comme les descendants de l'avoué Rodolphe, précèdent, d'une génération au moins, les premiers Colombier et les premiers Gorgier connus, à la manière d'une branche aînée. A titre d'hypothèse, on peut dès lors proposer qu'à un moment ou à un autre, les descendants de l'avoué-comte Rodolphe, peut-être la génération de son arrière-petit-fils Humbert, ont quitté la résidence ouverte de Colombier au profit du nid d'aigle de Rochefort, dont ils prendront le nom au XII^e^ siècle[83]. Un peu plus tard, le domaine est réparti, peut-être entre les enfants de Rodolphe de Rochefort et d'Humbert I^er^ de Rochefort, le premier représentant la branche aînée et gardant le château de Rochefort, le second étant à l'origine des seigneuries de Gorgier et de Colombier. Si cette hypothèse est la bonne, on doit supposer que, si les sires de Colombier sont absents du premier accord, alors que la seigneurie existe déjà, c'est que le litige ne les concernait pas, car il est plus difficile d'expliquer, comme le proposait Louis Montandon[84], comment ils auraient hérité de la part des derniers Rochefort.

Dans un autre registre, ces mentions attestent que, depuis la fin du XII^e^ siècle en tout cas, les sires de Rochefort se situent dans l'orbite des seigneurs de Neuchâtel. Or, à cette époque, ces derniers sont en train de finaliser leur mainmise sur le prieuré de Vautravers à Môtiers. En effet, suite à la disparition en

[83] Un tel transfert est soupçonné dans le Val-de-Ruz, où l'ancien chef-lieu du haut Moyen-Age qui semble s'être trouvé dans la zone d'ancien peuplement antique Saules-Engollon est remplacé dès la première moitié du XII^e^ siècle par une tour seigneuriale à Valangin (Chr. de Reynier, « Engollon et les origines… »).

[84] L. Montandon, « La maison de Colombier... ».

1032-1034, de l'autorité royale – faible, il est vrai, mais néanmoins présente –, l'émiettement de la puissance publique s'accélère et de nouveaux potentats laïcs apparaissent. Ainsi le *Miroaltum Castrum* (actuel château de Joux) prend aussi le nom, dès 1086, de *Castri Jurensis,* du nom des maîtres de la place, les sires de Joux mentionnés dès le milieu du XI[e] siècle et qui, d'une manière ou d'une autre, ont fait de la forteresse leur siège personnel[85]. C'est d'eux que dépend le prieuré de Vautravers, par l'intermédiaire des chevaliers de Vautravers, maires du prieuré et mentionnés dès la fin du XI[e] siècle dans l'entourage proche des seigneurs de Joux et des comtes de Bourgogne[86]. Ces chevaliers résident alors dans une maison forte qui semble correspondre aux vestiges d'une tour carrée ayant précédé le château de Môtiers au même emplacement[87]. De l'autre côté du Jura, au début du XII[e] siècle aussi, se forme la seigneurie de Neuchâtel autour du château du même nom[88]. Les seigneurs de Neuchâtel sont déjà solidement installés dans la « Baronnie » du Val-de-Travers, soit à Travers, Rosières et Noiraigue lorsqu'ils obtiennent, vers 1185, la charge d'avoué du prieuré de Vautravers et, au début du XIII[e] siècle, ils disposent d'un péage, probablement à Travers même[89]. L'intérêt des sires de Neuchâtel pour Rochefort s'explique donc en bonne partie par la situation géographique de la seigneurie de Rochefort sur la route Neuchâtel – Val-de-Travers.

Rochefort et les entreprises de Rodolphe IV de Neuchâtel (1288-1325)

L'extinction des Rochefort, avant 1268, semble être l'occasion pour les Neuchâtel, à la suite des Estavayer, de s'attribuer les restes de l'ancien domaine rodolpho-sigiboldide. Les Neuchâtel progressent ainsi au-delà de l'Areuse en s'attachant définitivement la seigneurie de Vaumarcus avant 1264 et en prenant le contrôle du château de Boudry dès avant 1278. Avant 1294, ils sont en possession du château de Rochefort, alors que les sires d'Estavayer

[85] B. De Vregille, « Un château nommé Miroaltum », *Mémoires de la Société pour l'histoire du droit et des institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands* 39, 1982, pp. 231-240. Fernand Loew, *La vie rurale d'une communauté du Haut-Jura au Moyen-Age: Les Verrières,* Neuchâtel, 1954.

[86] H. Jequier, *Le Val-de-Travers, Comté de Neuchâtel, des origines au XIV[e] siècle,* Neuchâtel, 1962 ; J.-D. Morerod, « Le destin neuchâtelois du Val-de-Travers », dans L. Bartolini et al., *Le Val-de-Travers…,* pp. 65-70.

[87] Chr. de Reynier, « Le château de Môtiers… », pp. 77-84.

[88] J.-D. Morerod, « Comment fonder une principauté d'Empire ? : les signes manifestes du pouvoir comtal à Neuchâtel », dans J.-D. Morerod et al. (éd.), *La Suisse occidentale et l'Empire,* Lausanne, 2004, pp. 137-163.

[89] J.-D. Morerod, « Le Val-de-Travers… » ; Chr. de Reynier, « Le château de Môtiers… ».

prennent pied à Gorgier, à Colombier et à Bevaix. Dans la foulée, entre 1275 et 1282, les Neuchâtel vont mener une vraie guerre aux sires de Vautravers, toujours pour le contrôle de la route du Val-de-Travers, qui profite de la vitalité des échanges internationaux au XIII[e] siècle[90]. Cette entreprise aboutira formellement dans la première moitié du XIV[e] siècle avec la reconnaissance officielle de la propriété comtale du *Chastelard de Vautravers* (château de Môtiers[91]). On ne bouscule pas l'ordre établi sans appuis et l'expansion des seigneurs de Neuchâtel est rendue possible par la lutte que se livrent les Châlon et les Savoie pour le contrôle des passages trans-jurassiens[92].

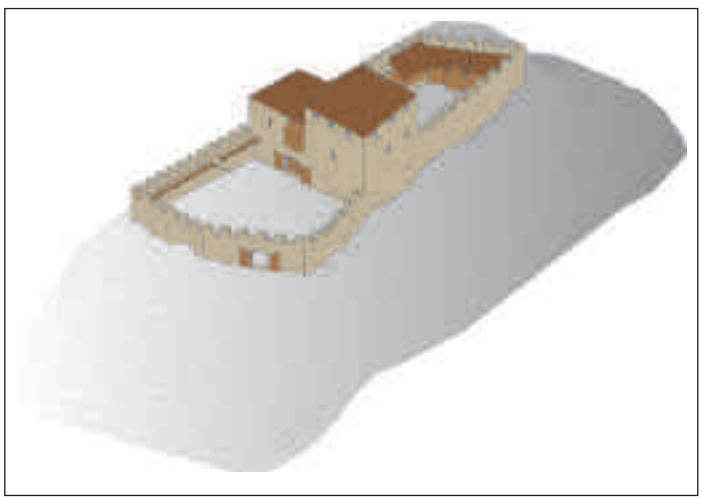

Fig. 20. Restitution hypothétique du château de Rochefort vers 1300 (OPAN)

Les Neuchâtel ont alors clairement pris le parti des Savoie, à tel point qu'à la fin du XIII[e] siècle, Louis I[er] de Savoie, baron de Vaud, va faire de Rodolphe IV de Neuchâtel, dit Rollin, son bailli de Vaud et son gendre. Rollin constitue alors un des principaux soutiens militaires sur lequel Louis peut compter dans la guerre que lui fait une puissante coalition de nobles vaudois, impliquant en particulier les seigneurs de Valangin et de Grandson et conduite par l'évêque de Lausanne Guillaume de Champvent[93]. En retour, Louis soutient Rollin contre les Valangin, que ce dernier neutralise entre 1295 et 1301 en s'opposant militairement à l'évêque de Bâle, et lui permet de s'imposer par les armes dans le Val-de-Travers au détriment

[90] J.-D. Morerod, « Le Val-de-Travers… ».

[91] Chr. de Reynier, « Le château de Môtiers… ».

[92] J.-D. Morerod, « Le Val-de-Travers… ».

[93] J.-D. Morerod, *Genèse d'une principauté épiscopale : la politique des évêques de Lausanne (IX[e]-XIV[e] siècle),* Lausanne, 2000, p. 320.

des Châlon et des Grandson, mais aussi de récupérer le titre de comte de Neuchâtel. En 1304, reconnaissant, Rollin nommera son fils et futur comte de Neuchâtel, Louis ; première occurrence de ce prénom dans la dynastie. Face aux Grandson, les châteaux de Boudry et Rochefort assurent aux Neuchâtel le contrôle des deux principaux points de passage par le Val-de-Travers et le pied du Jura et devaient constituer les principales bases de l'activisme occidental de Rollin.

Fig. 21. Carreaux d'arbalète, (XIII^e-XIV^e siècle ?) (OPAN)

Une observation superficielle montre que l'essentiel du matériel métallique découvert sur le site de Rochefort est composé de fers à chevaux et de leurs clous, de boucles d'harnachement, d'un élément de cotte de mailles, de carreaux d'arbalètes et d'un éperon. Les pièces datées sont antérieures au début du XIV^e siècle, confirmant la forte occupation du château au XIII^e siècle et surtout la forte présence d'hommes d'arme à cette époque. Louis de Savoie tient lui aussi à s'attacher cette place forte si l'on considère que la première mention du château de Rochefort, en 1294, se trouve dans le contrat de mariage de Rollin et d'Eléonore de Savoie, dans lequel Rollin remet en gage à son beau-père Louis « *castrum meum de Rupeforti cum castellania* »[94], soit le château et la châtellenie de Rochefort. A l'issue de ces guerres se pose un problème de délimitation des frontières et le château de Rochefort sert alors de référence géographique, ce qui souligne par ailleurs sa position avancée. Vers 1320, il sert de repère lorsque Hugues de Châlon, sire d'Arlay, et Louis de Savoie rendent une sentence dans le cadre de la délimitation concrète de la frontière entre le Val-de-Travers neuchâtelois et la seigneurie de Grandson : « […] tendant en laut de la Faulconnière sur lArouse estant derrier Rochefort […]. »[95] On retrouve la même formule pour le même sujet en 1350, dans l'arbitrage rendu par Thiébaud de Neufchâtel en Bourgogne : « […] tirant tout droict en haut de la roche de la Faulconnière sur l'Arreuze,

[94] J. Courvoisier, *MAH,* p. 346.

[95] G.-A. Matile, *Monuments…,* vol. 1, p. 347, n° 358.

près du chastel de Rocheffort […]. »[96] Cette *roche de la Fauconnière* correspond probablement à l'actuelle Roche-de-Treymont qui forme l'arête sommitale de la Montagne de Boudry. Remarquons que ces arbitrages successifs témoignent de l'existence d'un réel problème de délimitation des frontières, qui prendra une forme ouvertement conflictuelle au XV^e^ siècle.

Fig. 22 a et b. Flans et coin monétaires découverts à Rochefort et destinés à frapper des deniers tournois de Philippe IV (*MAHN,* Spoerri, « Découvertes monétaires récentes… »)

L'importance de Rochefort pour Rollin et son mentor ressort aussi d'une série d'événements inhabituels dont Rochefort est le théâtre. Ainsi, deux actes nous apprennent que, durant l'été 1299, deux Lombards, les marchands milanais Jacques Milimeste et Souco de Bussero, ont été arrêtés et détenus par Rollin au château de Rochefort et qu'à cette occasion ce dernier se serait emparé d'une grosse somme d'argent et d'autres marchandises leurs appartenant[97]. Louis presse alors Rollin de les libérer et de respecter les conventions passées, ce qui sera chose faite à la fin du mois de juillet. On ne connaît pas la raison de l'arrestation des deux marchands, mais on peut supposer qu'ils transitaient par le Val-de-Travers et qu'ils auraient dû bénéficier d'éventuelles exemptions de péages négociées entre Louis et Rollin, accord que Rollin n'aurait pas voulu respecter. Notons cependant que ce genre d'affaire ne semble pas fréquent à Rochefort, malgré la présence de la route, et que Jacques et Souco sont suffisamment importants pour bénéficier de la protection active de Louis. Peut-être aussi parce qu'au XIII^e^ siècle, ces marchands lombards offrent des services financiers devenus indispensables dans un monde où la monnaie était une denrée rare en proposant en particulier des prêts, à des conditions usuraires, aux petits seigneurs, bourgeois et

[96] A. Glaenzer, « La délimitation du Val-de-Travers et de Sainte-Croix, un conflit sans fin », dans L. Bartolini et al., *Le Val-de-Travers…,* pp. 71-76.

[97] G.-A. Matile, *Monuments…,* vol. 1, p. 262, n° 837 et p. 263, n° 838

ruraux[98]. D'ailleurs, c'est certainement pour faire face à ce même problème de liquidité que de la fausse-monnaie est fabriquée au château de Rochefort à la même époque. En 1995, la numismate Marguerite Spoerri y a en effet démontré l'établissement, vers 1300, d'un atelier de faux-monnayeurs sur la base de la découverte de dix-sept flans, soit des fragments de cuivre préalablement découpés et aplatis sur une enclume, et d'un coin en fer forgé pour frapper des deniers au nom du roi Philippe IV le Bel (1285-1314). Le coin de Rochefort est d'une telle qualité qu'on suppose qu'il a pu être dérobé dans un atelier officiel[99], pratique connue dans les ateliers d'un roi qui multipliait de manière un peu chaotique les émissions monétaires différentes.

A cette découverte il faut ajouter celle, faite en 1917, dans la grotte de Cotencher voisine, de vingt-six flans, en tous points identiques à ceux du château, et de trois deniers tournois, probablement de Philippe III ou IV. La production de fausse-monnaie, surtout de cette qualité, n'est alors pas une petite affaire puisqu'elle implique la maîtrise de techniques et de réseaux qui ne sont pas à la portée du premier venu. A ce sujet, la triste aventure de trois faux-monnayeurs du comté de Foix vers 1300 illustre bien la difficulté qu'il y a à fabriquer de la monnaie sans graveur spécialisé, sans réseau et sans protection[100]. Incapables de graver un coin correctement, ni d'écouler discrètement leur médiocre production, ces trois hommes ont été rapidement découverts et condamnés. Dans nos régions, la peine est d'ailleurs terrible : « Quand le dist chastellain d'Iverdon l'eust devers lui, il le fit bolir comme raison et costume de païs le voloit devant tout le peuple », ébouillanté vif donc[101]. A Rochefort, la localisation à l'intérieur même du château d'un travail générant du bruit et de la fumée en abondance, rend peu vraisemblable l'activité d'un criminel isolé agissant secrètement. Le maître des lieux, soit Rollin, est forcément impliqué, mais n'oublions pas que son château de Rochefort est alors toujours engagé auprès de Louis. En effet, pas très loin et à la même époque, un autre atelier de faussaires est actif sur les terres de la très ancienne seigneurie de Saint-Martin près d'Yvonand, le matériel ayant été découvert, en 1937, à Rovray, caché dans la grotte de La Baume[102]. On y compte vingt-neuf monnaies (Baronnie de Vaud, Evêché de Lausanne et un

[98] Pierre Racine, « Les Lombards et le commerce de l'argent au Moyen-Age », sur *www.clio.fr*. consulté le 20 juin 2012.

[99] M. Spoerri, « Découvertes monétaires récentes… ».

[100] www.sacra-moneta.com/Numismatique-medievale/Les-proces-des-faux-monnayeurs-de-la-grotte-de-Lombrives-en-1300.html d'après *Histoire générale du Languedoc,* édition Privat, 1885, tome X, n° 103.

[101] 1388, AEN.

[102] M. Spoerri, « Découvertes monétaires récentes… ».

denier de Philippe le Bel), un millier de flans (!) et quatre coins monétaires (Baronnie de Vaud, Evêché de Lausanne). A nouveau, les flans sont de même nature que ceux de Rochefort et les monnaies, une majorité de faux certifiés, permettent de dater cette trouvaille du tout début du XIV[e] siècle[103]. Or, depuis Richard II de Saint-Martin en 1244, les seigneurs de Saint-Martin prêtent directement hommage aux Savoie, et en 1283 l'hommage est prêté par Guillaume, seigneur de Saint-Martin, à Louis de Savoie avec obligation d'assister ce dernier pour la garde de son château de Saint-Martin[104]. L'ombre de Louis semble planer sur ces fâcheuses entreprises et sa notion très libre du droit de monnayage est par ailleurs connue, puisqu'en 1299 justement, l'empereur lui ordonne d'interrompre sa production de fausse-monnaie. En effet, si Louis a reçu, en 1284, le droit de frapper monnaie, puis, en 1297, le droit de le faire sur les terres de l'évêque, ce qu'il fera par l'intermédiaire d'un atelier situé à Nyon, il y fera frapper des imitations des monnaies des évêques de Lausanne et de Genève![105]

Louis est-il impliqué à Rochefort et à Saint-Martin, a-t-il tenté de poursuivre sa production dans des lieux plus discrets par l'intermédiaire de vassaux dévoués ? Toujours est-il que l'affaire semble s'être brutalement interrompue. En effet, on imagine mal que des objets aussi précieux et compromettants que des coins, des monnaies et des flans aient été simplement laissés sur place un soir après une bonne journée de travail et que l'artisan n'y soit ensuite plus revenu, pour toutes sortes de raisons. C'est d'autant moins probable que les pièces découvertes dans le château de Rochefort n'auraient certainement pas été laissées deux siècles sur une étagère dans un château bien vivant! Il est beaucoup plus probable que ces objets ont été cachés, probablement dans l'urgence tant au château que dans la grotte de Cotencher voisine et que l'occasion de les récupérer ou de reprendre la production ne s'est pas présentée ; c'est d'ailleurs le propre de la plupart les trésors monétaires mis au jour. La double localisation des objets de Rochefort laisse aussi supposer que le lieu de production était situé au château et que la grotte de Cotencher a surtout servi de cache. Il en va peut-être de même au château de Saint-Martin, dont la puissante tour offre aujourd'hui encore une vue qui s'étend outre-lac, jusqu'à Rochefort.

[103] C. Raemy Tournelle, A. Geiser, « L'atelier médiéval des faux-monnayeurs de Rovray (VD, Suisse) », dans *Actes du XIV[e] Congrès international de numismatique de 2009,* Glasgow, 2011.

[104] *Archivio di Stato di Torino* (Turin, Italie), cote v.12 p.9 f.3.52, sur www.digi-archives.org/fonds/asto/static/asto12_1.html.

[105] J.-D. Morerod, *Genèse d'une principauté épiscopale...*

Le château de Rochefort et l'héritage de Louis de Neuchâtel (1325-1413)

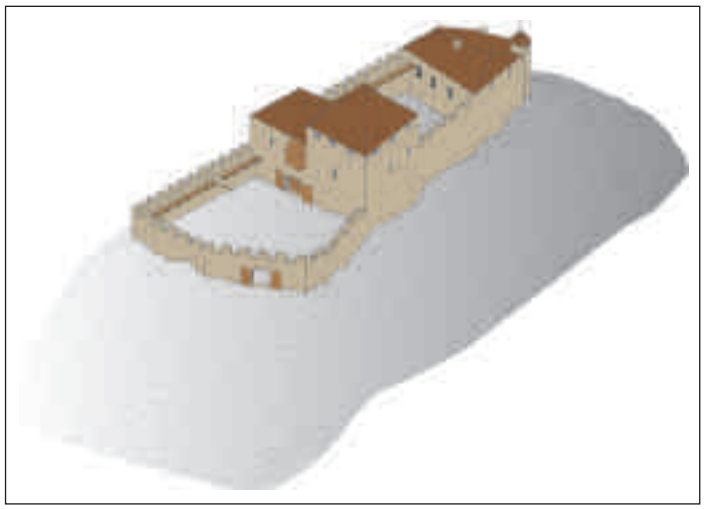

Fig. 23. Restitution hypothétique du château de Rochefort vers 1400 (OPAN)

En 1354, le comte Louis de Neuchâtel, fils et successeur de Rollin, donne par testament le « chastel de Rochifort » à son fils Jean le Bel, puis, après la mort de ce dernier en 1369, le remet, toujours par testament, à ses deux bâtards Jean et Vauthier, faits seigneurs de Rochefort et des Verrières[106]. La nouvelle seigneurie de Rochefort correspond probablement plus ou moins à la châtellenie de la fin du XIII[e] siècle et à la mairie du XV[e] siècle, soit un territoire d'un seul tenant allant des frontières de Boudry à la vallée de La Chaux-du-Milieu. Dès 1368, et jusqu'en 1373, Louis fait effectuer d'importants travaux sur le château[107], avec en particulier la construction d'un nouveau corps de logis, préparant sans doute le château à accueillir son nouveau seigneur. Remarquons qu'aucun renforcement défensif n'a été constaté, expliquant peut-être la facilité avec laquelle ce château sera pris et repris par la suite. Les tribulations de Vauthier attestent en effet que ni sa demi-sœur Isabelle entre 1373 et 1395, ni son neveu Conrad, depuis 1395 n'ont accepté de lui remettre son fief. Comme on le sait, Isabelle a à cœur de reprendre le contrôle de l'héritage de Louis, mort en 1373, au détriment des autres ayants droits. Entre autres actions, elle prend le contrôle de la seigneurie et du château de Rochefort, en septembre 1375[108], et s'en sert probablement comme point d'appui au moment d'assiéger Boudry, en 1379.

[106] F. Loew, La vie rurale d'une communauté...

[107] A. Piaget & J. Lozeron, « Le château de Rochefort… ».

[108] F. Loew, *La vie rurale d'une communauté...*

En effet, le même testament de Louis de Neuchâtel remettait le château et la ville de Boudry à sa troisième épouse, Marguerite de Vufflens. Cette dernière, remariée à Jacques de Vergy, aurait mis la châtellenie de Boudry à sac, justifiant l'intervention militaire victorieuse de la comtesse Isabelle. Les comptes du châtelain de Rochefort attestent qu'à cette époque la comtesse a résidé à Rochefort en compagnie de plusieurs seigneurs, gentilshommes, et autres gens mis en garnison au château[109]. Vingt ans après, profitant des aléas de la succession d'Isabelle – morte en 1395 –, en faveur de son belliqueux neveu Conrad de Fribourg, Vauthier, qui bénéficie de la protection du duc de Bourgogne, s'empare du château en novembre 1396. La place est cependant reprise le jour même par Conrad arrivé en toute hâte de Neuchâtel[110] et qui semble disposer d'une petite troupe permanente et efficace. La rapidité de ces opérations, qui a sans doute empêché le duc de réagir, atteste la faiblesse défensive du château à cette époque, ce dernier cédant à chaque fois au premier assaut. En 1399 enfin, un arbitrage permet à Vauthier de rentrer en possession de son héritage et on peut supposer qu'il a alors séjourné au château de Rochefort, malgré le harcèlement qu'il subit, jusqu'à la confiscation définitive de ses biens par Conrad en 1411, suivie de son arrestation et de son exécution en 1413[111].

Dernière garde sur la route du sel (1413-1512)

Après la mort de Vauthier, Conrad fait de Rochefort une mairie et le château semble n'avoir plus été qu'un petit poste comtal, avec une garde et un guet, le long de la route de France. La très forte prédominance des trouvailles métalliques des XIII^{e}/XIV^{e} siècles confirmerait d'ailleurs la faiblesse de l'occupation du site au XV^{e} siècle. Dans le dernier tiers du XIV^{e} siècle, on constate que les Neuchâtel, très actifs en Franche-Comté, cherchent à redévelopper le trafic de marchandise transitant par le col des Verrières, en particulier celui du sel de Salin, en rendant carrossables les cluses de Saint-Sulpice (la route de la Chaîne) et de Noiraigue (la route de la Clusette)[112]. Le contrôle de cette route passe aussi par des aménagements fortifiés spécifiques. En 1372, la tour Bayard est mentionnée pour la première fois à Saint-Sulpice et un péage y est signalé, dès 1376[113]. A l'est, dès 1360, les habitants de Travers, Rosières et Noiraigue

[109] A. Piaget & J. Lozeron, « Le château de Rochefort… ».

[110] F. Loew, *La vie rurale d'une communauté…*

[111] F. Loew, *La vie rurale d'une communauté…*

[112] J.-D. Morerod, « Le Val-de-Travers… » ; Chr. de Reynier, « Le château de Môtiers… ».

[113] F. Loew, *La vie rurale d'une communauté…* ; Chr. de Reynier, « Le château de Môtiers… ».

payent une rétribution annuelle pour la garde du passage de « Leclusette » et sont astreints, en 1413, d'après l'acte de donation de ces mêmes villages à Jean Ier de Neuchâtel-Vaumarcus par Conrad de Fribourg, à occuper un certain « fort de la Clusette » en temps de guerre[114]. Tout laisse penser qu'il s'agit d'une autre dénomination du château de Rochefort, car dans le même document de la fin du XVIIe siècle qui nous rapportait les légendes attachées à Rochefort (voir supra), l'auteur utilise les deux expressions « un château qui s'appelait Rochefort » et « la forteresse […] de la Clusette » pour désigner les ruines du château de Rochefort[115]. Ces communautés de Travers, Rosières et Noiraigue ont peut-être été mobilisées dans les années 1470, puisque la tradition rapporte qu'une troupe fut chargée de la garde du passage de la Clusette durant les guerres de Bourgogne, mais on peut se demander si le château, qui n'a pas été adapté aux nouvelles conditions de la guerre et en particulier à la généralisation de l'artillerie à boulets de fer, aurait réellement pu jouer son rôle. D'ailleurs, à la fin du XIVe siècle déjà, nous l'avons vu, ses capacités défensives semblent très limitées et sous Vauthier, il constituait avant tout le symbole d'une autorité légitimée par sa détention. Au XVe siècle[116], le principal point d'appui pour défendre le Val-de-Travers et la route de Bourgogne – région dans laquelle les Fribourg/Hochberg ont l'essentiel de leurs intérêts – est alors le château de Môtiers, sur lequel sont consentis de très importants investissements militaires tout au long du XVe siècle. Il ne s'agit pas tant de se prémunir contre les ambitions ducales – les comtes de Neuchâtel sont alors des membres éminents de la cour de Bourgogne – mais plutôt alors de faire face aux Savoie et aux Chalon. Le Val-de-Travers, nous l'avons dit, est, à cette époque encore, au cœur d'un long conflit de frontières qui oppose les comtes de Neuchâtel aux sires de Grandson sur les sommets du Val-de-Travers depuis le XIVe siècle. Au XVe siècle, le conflit se durcit et les Chalon, seigneurs de Grandson, font appel aux Savoie alors que les Neuchâtel s'en remettent aux Bourgogne[117] ; pour les Neuchâtel, le danger est alors situé à l'extrémité sud-ouest de la vallée, entre Ste-Croix et le Mont Aubert.

Malgré tout et comme la tour Bayard, le château de Rochefort est entretenu jusqu'au milieu du siècle, puis tous deux sont déclarés ruinés dans le premier quart du siècle suivant ; une communauté de destin liée à une

[114] D.-G. Huguenin, *Les châteaux neuchâtelois…,* 1843 ; J. Courvoisier, *MAH,* p. 15 ; J. Courvoisier, « La Clusette, contribution à l'histoire d'un tronçon de route », *MN,* 1970, pp. 97-124 ; Ed. Quartier-La-Tente, *Le canton de Neuchâtel,* série 2, *Boudry…,* p. 790 ; A. Glaenzer, « La délimitation du Val-de-Travers… ».

[115] Aug. Dubois, *Les gorges de l'Areuse…*

[116] Chr. de Reynier, « Le château de Môtiers… ».

[117] A. Glaenzer, « La délimitation du Val-de-Travers… ».

fonction, secondaire, identique. En cette fin de Moyen-Age, le château de Rochefort n'a en effet conservé aucune des fonctions traditionnelles du château-fort ; ni siège institutionnel – la fonction judiciaire est celle qui reste le plus longtemps attachée aux châteaux –, ni forteresse, ni résidence, rien ne justifie plus l'entretien d'un ensemble qui entre alors dans un long sommeil.

Christian de Reynier

Adresse de l'auteur : OPAN, Section Conservation du patrimoine, Rue de Tivoli 1, 2000 Neuchâtel

BIBLIOGRAPHIE

Edouard Rott (1854-1924). *Un diplomate neuchâtelois au service des relations franco-suisses,* éd. Guillaume Poisson avec le concours de Michel Schlup et de Danièle Tosato-Rigo, Neuchâtel, Bibliothèque publique et universitaire, 2011, 143 p. (Patrimoine de la Bibliothèque publique et universitaire 11)

Cet ouvrage matériellement conçu par Gilles Attinger et abondamment illustré est le fruit du colloque qui eut lieu à Neuchâtel, le 25 octobre 2008, sur la personnalité et l'œuvre d'Ed. Rott, auquel la BPU doit l'un de ses plus prestigieux fonds.

Après des études de droit commencées à Neuchâtel, Ed. Rott fut, de 1875 à 1882, secrétaire de la légation de Suisse à Paris. Il en profita pour entreprendre le repérage et la transcription des documents relatifs à l'histoire de la Suisse conservés dans les archives et les bibliothèques de France et il embrassa bientôt le métier d'historien. Pendant des décennies, Ed. Rott fit transcrire ces documents, constituant, à côté de la série destinée aux Archives fédérales, une série, sur un plan un peu différent, pour son propre usage, en particulier pour son œuvre majeure : *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses, de leurs alliés et de leurs Confédérés,* dix volumes publiés à partir de 1900.

Très généreusement, Ed. Rott légua à sa ville de Neuchâtel sa collection de copies (environ 400 volumes de plus de 500 pages), sa bibliothèque, sa collection de gravures (surtout des portraits des XVI^e^ et XVII^e^ siècle), divers meubles et une somme de 30'000 CHF pour la continuation de sa bibliothèque.

De nos jours, Philippe Gern, avec l'appui de L.-Ed. Roulet, fit l'inventaire de cette collection qui va du XV^e^ siècle à 1798, et poursuivit la récolte des documents, d'abord jusqu'en 1830 puis jusqu'en 1955. Au total ce sont quelque 600'000 pages de documents qui sont à la disposition des chercheurs, sous forme de copies puis de microfilms. L.-Ed. Roulet encouragea ses étudiants à travailler sur le fonds Rott (thèses d'Arianne Brunko-Méautis et de Philippe Gern), créa, en 1975, un centre d'études historiques des relations franco-suisses et facilita les publications grâce à la collection « Le passé présent ».

Si le nom d'Ed. Rott est bien connu des historiens, il est vrai aussi que sa bibliothèque pourrait être plus utilisée et que pour la plupart des usagers de

la BPU le nom de Rott n'évoque guère qu'une indication de salle. C'est donc un homme, ce qu'il a écrit et tout ce qu'il a offert comme instruments de travail aux historiens que les actes de ce colloque de 2008 nous font mieux connaître, en particulier sous la plume de Guillaume Poisson.

Dans sa contribution – et dans les pages où elle résume la confiance donnée par Giulio A. Cattaneo – Danièle Tosato-Rigo situe l'œuvre de Rott par rapport au grand projet du Conseil fédéral de faire copier dans les bibliothèques et les archives de plusieurs états les documents concernant l'histoire de la Suisse, projet initié à Venise par Victor Sébastien Cérésole (1831-1892), poursuivi à Paris par Ed. Rott et continué encore dans plusieurs pays. On peut donc s'étonner de l'apparente indifférence des Archives fédérales à ce colloque de 2008.

Une autre contribution importante est celle de Hugues Daussy sur « Edouard Rott, historien de la diplomatie réformée française au XVI^e^ siècle : les sources et leur interprétation » (pp. 55-71), tandis qu'Alexandre Dafflon attire l'attention sur « Les Papiers Rott comme source d'histoire neuchâteloise » (pp. 73-79) ; que Guillaume Poisson présente encore les manuscrits du Fonds Rott et donne la liste des publications du diplomate rapidement devenu historien et alors que Michel Schlup s'intéresse à sa collection iconographique.

Le mémoire universitaire de Sarah Simonet sur les « pensions d'alliance versées par la France à la Suisse (mieux aurait valu écrire en Suisse) du XVI^e^ au XVIII^e^ siècle » (pp. 81-99) a reçu l'hospitalité de ce livre, à juste titre car il fournit un bon exemple de ce qui peut être tiré du Fonds Rott maintenant que l'étude des relations internationales est en mutation, comme le montre bien l'évolution de la *Revue d'histoire diplomatique*.

Il convient de souligner enfin que de nombreuses lettres et autres documents écrits par Ed. Rott dans sa jeunesse viennent d'être donnés à la BPU par sa famille. L'accroissement de ce patrimoine oblige donc d'autant plus les autorités en charge de la BPU de veiller à l'entretien, car il ne faut pas se cacher que les copies de quelques registres ou parties de registres du Fonds Rott sont des doubles de copies sur du papier pelure. Mais c'est une autre histoire.

Rémy Scheurer